

D A L L O Z A C T I O N

**DROIT DE LA RESPONSABILITÉ
ET DES CONTRATS
RÉGIMES D'INDEMNISATION**



PHILIPPE LE TOURNEAU

AVEC

CYRIL BLOCH	JÉRÔME JULIEN
CHRISTOPHE GUETTIER	DIDIER KRAJESKI
ANDRÉ GIUDICELLI	MATTHIEU POUMARÈDE

OUVRAGE COURONNÉ
PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES
PRIX ERNEST LÉMONON 2004

DALLOZ

Sommaire

	N ^{OS}	P.
AVANT-PROPOS.		V
TABLE DES MATIÈRES		XVII
PARTIE 0. PARTIE INTRODUCTIVE		
LIVRE 01. LIVRE INTRODUCTIF	01.00 à 0124.36	
Titre 010. Premières vues sur la responsabilité.	010.00 à 010.47	
Titre 011. La faute	011.00 à 0113.34	
Chap. 0111. Mérites de la faute	0111.00 à 0111.37	
Chap. 0112. Importance actuelle de la faute	0112.00 à 0112.26	
Chap. 0113. Aménagement de la faute	0113.00 à 0113.34	
Titre 012. Le risque	012.00 à 0124.36	
Chap. 0121. Présentation	0121.11 à 0121.13	
Chap. 0122. Justifications de la théorie du risque	0122.11 à 0122.17	
Chap. 0123. Modalités du succès de la théorie du risque	0123.00 à 0123.34	
Chap. 0124. Dépassement de la théorie du risque.	0124.00 à 0124.36	
PARTIE 1. LES FRONTIÈRES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE		
LIVRE 11. LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	11.00 à 1172.73	
Titre 111. Le fondement du droit de la responsabilité administrative	111.00 à 111.41	
Titre 112. L'autonomie du droit de la responsabilité administrative	112.00 à 112.195	
Titre 113. Les sources du droit de la responsabilité administrative	113.00 à 1134.83	
Chap. 1131. Source jurisprudentielle.	1131.00 à 1131.33	
Chap. 1132. Source législative	1132.00 à 1132.46	
Chap. 1133. Source constitutionnelle	1133.00 à 1133.31	
Chap. 1134. Source internationale	1134.00 à 1134.83	

Titre 114. Les fonctions du droit de la responsabilité administrative	114.00 à 1142.119
Chap. 1141. Fonctions du droit de la responsabilité administrative à l'égard de l'Administration	1141.00 à 1141.62
Chap. 1142. Fonctions du droit de la responsabilité administrative à l'égard des administrés	1142.00 à 1142.119
Titre 115. La procédure contentieuse	115.00 à 1152.173
Chap. 1151. Détermination de la compétence juridictionnelle	1151.00 à 1151.236
Chap. 1152. Action en réparation devant la juridiction administrative	1152.00 à 1152.173
Titre 116. La responsabilité pour faute	116.00 à 1162.66
Chap. 1161. Nature de la faute	1161.00 à 1161.242
Chap. 1162. Établissement de la faute	1162.00 à 1162.66
Titre 117. La responsabilité sans faute	117.00 à 1172.73
Chap. 1171. Développement de la responsabilité sans faute dans l'intérêt des victimes	1171.00 à 1171.112
Chap. 1172. Développement de la responsabilité sans faute dans l'intérêt de l'Administration	1172.00 à 1172.73
LIVRE 12. LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LA RESPONSABILITÉ PÉNALE	12.00 à 1224.74
Titre 121. La distinction du délit civil du délit pénal	121.00 à 1213.15
Chap. 1211. Notions respectives	1211.00 à 1211.21
Chap. 1212. Domaines respectifs	1212.00 à 1212.52
Chap. 1213. Frontières catégorielles	1213.00 à 1213.15
Titre 122. L'articulation de l'action civile et de l'action publique ..	122.00 à 1224.74
Chap. 1221. Délais de prescription des actions	1221.00 à 1221.24
Chap. 1222. Droit d'option de la victime	1222.00 à 1222.91
Chap. 1223. Action civile exercée devant le juge pénal	1223.00 à 1223.333
Chap. 1224. Autorité de la chose jugée au pénal sur le civil	1224.00 à 1224.74
PARTIE 2. LA RESPONSABILITÉ CIVILE	
LIVRE 21. LES CONSTANTES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	21.00 à 2144.352
Titre 211. L'imputation à une personne juridique	211.00 à 2112.51
Chap. 2111. Imputation à une personne physique	2111.00 à 2111.92
Chap. 2112. Imputation à une personne morale	2112.00 à 2112.51
Titre 212. Le préjudice	212.00 à 2125.374
Chap. 2121. Nécessité du préjudice	2121.00 à 2121.15
Chap. 2122. Notion de préjudice	2122.00 à 2122.32
Chap. 2123. Caractères du préjudice	2123.00 à 2123.265
Chap. 2124. Préjudice patrimonial	2124.00 à 2124.131
Chap. 2125. Préjudice extrapatrimonial	2125.00 à 2125.374
Titre 213. La causalité	213.00 à 2132.255
Chap. 2131. Généralités sur le lien de causalité	2131.00 à 2131.57
Chap. 2132. Caractères du lien de causalité	2132.00 à 2132.255
Titre 214. Les causes d'exclusion et d'exonération de la responsabilité civile	214.00 à 2144.352
Chap. 2141. Faits justificatifs, excuses et immunités	2141.00 à 2141.122

Chap. 2142. Causes exonératoires et force majeure	2142.00 à 2142.203
Chap. 2143. Causes exonératoires et fait du tiers	2143.00 à 2143.22
Chap. 2144. Causes exonératoires et fait de la victime.	2144.00 à 2144.352
LIVRE 22. LE RÉGIME DE RESPONSABILITÉ CIVILE DE DROIT COMMUN	22.00 à 2242.61
Titre 221. Les régimes de responsabilité du fait personnel.	221.00 à 2216.95
Chap. 2211. Agissements fautifs par violation de la loi	2211.00 à 2211.115
Chap. 2212. Agissements fautifs par violation d'une règle coutumière	2212.00 à 2212.292
Chap. 2213. Agissements fautifs dans l'exercice des droits et abus de droit	2213.00 à 2213.189
Chap. 2214. Agissements fautifs dans l'exercice des droits et concurrence déloyale	2214.00 à 2214.106
Chap. 2215. Agissements fautifs dans l'exercice des droits et parasitisme	2215.00 à 2215.74
Chap. 2216. Abstention fautive	2216.00 à 2216.95
Titre 222. Les régimes de responsabilité du fait d'une chose.	222.00 à 2223.83
Chap. 2221. Responsabilité générale du fait des choses	2221.00 à 2221.265
Chap. 2222. Responsabilité spéciale du fait des animaux	2222.00 à 2222.55
Chap. 2223. Responsabilité spéciale du fait des bâtiments	2223.00 à 2223.83
Titre 223. Les régimes de responsabilité du fait d'autrui.	223.00 à 2236.84
Chap. 2231. Règles communes aux régimes de responsabilité du fait d'autrui	2231.00 à 2231.30
Chap. 2232. Responsabilité générale du fait d'autrui.	2232.00 à 2232.40
Chap. 2233. Responsabilité spéciale des père et mère du fait de leurs enfants	2233.00 à 2233.101
Chap. 2234. Responsabilité spéciale des artisans	2234.00 à 2234.41
Chap. 2235. Responsabilité spéciale des maîtres et commettants du fait de leurs préposés	2235.00 à 2235.192
Chap. 2236. Pseudo-responsabilité des éducateurs du fait d'autrui	2236.00 à 2236.84
Titre 224. Le régime de responsabilité pour troubles anormaux de voisinage.	224.00 à 2242.61
Chap. 2241. Données de fait	2241.00 à 2241.26
Chap. 2242. Données juridiques	2242.00 à 2242.61
LIVRE 23. LES EFFETS DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE : LA SATISFACTION DE LA VICTIME	23.00 à 2325.24
Titre 231. Les formes de la satisfaction	231.00 à 2312.121
Chap. 2311. Réparation en nature	2311.00 à 2311.62
Chap. 2312. Réparation en argent	2312.00 à 2312.121
Titre 232. L'étendue de la satisfaction	232.00 à 2325.24
Chap. 2321. Montant de l'évaluation de la réparation et détermination de la quotité	2321.00 à 2321.172
Chap. 2322. Montant de l'évaluation de la réparation et respect de la quotité	2322.00 à 2322.92
Chap. 2323. Moment de l'évaluation de la réparation et fixation initiale	2323.00 à 2323.43
Chap. 2324. Moment de l'évaluation de la réparation et variations ultérieures	2324.00 à 2324.120
Chap. 2325. Gestion contractuelle de la responsabilité civile	2325.00 à 2325.24

PARTIE 3. LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE

LIVRE 31. LES CONDITIONS DE LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE..	31.00 à 3124.410
Titre 311. L'existence d'un contrat	311.00 à 3116.42
Chap. 3111. Un contrat valide	3111.00 à 3111.33
Chap. 3112. Contrat et période précontractuelle.	3112.00 à 3112.274
Chap. 3113. Contrat et période post-contractuelle.	3113.00 à 3113.62
Chap. 3114. Relations quasi-contractuelles	3114.00 à 3114.322
Chap. 3115. Relations de service gratuit	3115.00 à 3115.21
Chap. 3116. Groupes de contrats.	3116.00 à 3116.42
Titre 312. L'inexécution d'une obligation contractuelle	312.00 à 3124.410
Chap. 3121. Notion d'inexécution d'une obligation contractuelle.	3121.00 à 3121.312
Chap. 3122. Notion d'obligation contractuelle	3122.00 à 3122.165
Chap. 3123. Preuve de l'inexécution d'une obligation contractuelle.	3123.00 à 3123.174
Chap. 3124. Obligations des professionnels	3124.00 à 3124.410
LIVRE 32. LES EFFETS DE LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE.	32.00 à 3227.24
Titre 321. Les remèdes à la défaillance contractuelle	321.00 à 3215.131
Chap. 3211. Exception d'inexécution	3211.00 à 3211.71
Chap. 3212. Exécution forcée en nature	3212.00 à 3212.91
Chap. 3213. Exécution par équivalent	3213.00 à 3213.354
Chap. 3214. Réduction du prix	3214.00 à 3214.62
Chap. 3215. Résolution	3215.00 à 3215.131
Titre 322. La gestion de la défaillance contractuelle	322.00 à 3227.24
Chap. 3221. Règles générales	3221.00 à 3221.62
Chap. 3222. Clause allégeant les obligations	3222.00 à 3222.21
Chap. 3223. Clause aggravant la responsabilité : l'obligation de garantie	3223.00 à 3223.31
Chap. 3224. Clauses supprimant la responsabilité	3224.00 à 3224.131
Chap. 3225. Clause limitant la responsabilité	3225.00 à 3225.64
Chap. 3226. Clause pénale	3226.00 à 3226.63
Chap. 3227. Clause résolutoire	3227.00 à 3227.24
LIVRE 33. LES CONTRATS DANS LEUR DIVERSITÉ	33.00 à 3393.22
Titre 331. Le contrat d'entreprise.	331.00 à 3316.19
Chap. 3311. Régime général du contrat d'entreprise	3311.00 à 3311.104
Chap. 3312. Contrats relatifs à la construction	3312.00 à 3312.434
Chap. 3313. Contrats de conseil et de services aux entreprises	3313.00 à 3313.195
Chap. 3314. Contrats relatifs aux transports et aux voyages	3314.00 à 3314.282
Chap. 3315. Contrats non médicaux relatifs à la personne	3315.00 à 3315.136
Chap. 3316. Contrats relatifs aux animaux	3316.00 à 3316.19
Titre 332. Les contrats de mandat	332.00 à 3328.91
Chap. 3321. Régime général du contrat de mandat	3321.00 à 3321.534
Chap. 3322. Agents d'affaires	3322.00 à 3322.104
Chap. 3323. Commissionnaires	3323.00 à 3323.90
Chap. 3324. Officiers ministériels	3324.00 à 3324.96
Chap. 3325. Avocat	3325.00 à 3325.62
Chap. 3326. Auxiliaires de justice dans les procédures collectives	3326.00 à 3326.14
Chap. 3327. Autres professions.	3327.00 à 3327.38

Chap. 3328. Dirigeant d'entreprise.	3328.00 à 3328.91
Titre 333. Les contrats bancaires	333.00 à 3332.15
Chap. 3331. Responsabilité du banquier envers ses clients.	3331.00 à 3331.96
Chap. 3332. Responsabilité du banquier envers les tiers.	3332.00 à 3332.15
Titre 334. Les contrats relatifs à l'informatique	334.00 à 3344.12
Chap. 3341. Obligations communes.	3341.00 à 3341.19
Chap. 3342. Réalisation du contrat d'informatisation	3342.00 à 3342.36
Chap. 3343. Services informatiques	3343.00 à 3343.32
Chap. 3344. Utilisation d'une base de données	3344.00 à 3344.12
Titre 335. Les contrats de la distribution.	335.00 à 3352.306
Chap. 3351. Intermédiaires du commerce.	3351.00 à 3351.83
Chap. 3352. Réseaux commerciaux.	3352.00 à 3352.306
Titre 336. Le contrat de vente.	336.00 à 3363.471
Chap. 3361. Qualification de vente	3361.00 à 3361.145
Chap. 3362. Formation de la vente.	3362.00 à 3362.64
Chap. 3363. Effets de la vente	3363.00 à 3363.471
Titre 337. Le contrat de bail.	337.00 à 3373.51
Chap. 3371. Caractères du bail	3371.00 à 3371.45
Chap. 3372. Obligations du bailleur.	3372.00 à 3372.61
Chap. 3373. Obligations du locataire	3373.00 à 3373.51
Titre 338. Le contrat de prêt (y compris le crédit-bail)	338.00 à 3384.17
Chap. 3381. Notion de prêt	3381.00 à 3381.26
Chap. 3382. Droits et obligations de l'emprunteur	3382.00 à 3382.26
Chap. 3383. Responsabilité relative aux dommages causés par la chose prêtée	3383.00 à 3383.05
Chap. 3384. Crédit-bail	3384.00 à 3384.17
Titre 339. Le contrat de dépôt.	339.00 à 3393.22
Chap. 3391. Régime général du dépôt	3391.00 à 3391.56
Chap. 3392. Régime spécial du dépôt hôtelier	3392.00 à 3392.33
Chap. 3393. Régime spécial du dépôt hospitalier.	3393.00 à 3393.22

PARTIE 4. LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

LIVRE 41. L'ACTION	41.00 à 4172.18
Titre 411. Les parties à l'action.	411.00 à 4112.82
Chap. 4111. Demandeur à l'action.	4111.00 à 4111.41
Chap. 4112. Défendeur à l'action	4112.00 à 4112.82
Titre 412. Les règles de compétence applicables à l'action de la victime	412.00 à 4123.154
Chap. 4121. Compétence d'attribution en droit interne	4121.00 à 4121.42
Chap. 4122. Compétence territoriale en droit interne.	4122.00 à 4122.122
Chap. 4123. Compétences européenne et internationale	4123.00 à 4123.154
Titre 413. La loi applicable à l'action de la victime.	413.00 à 4132.22
Chap. 4131. Conflits de lois dans l'espace.	4131.00 à 4131.92
Chap. 4132. Conflits de lois dans le temps.	4132.00 à 4132.22
Titre 414. La prescription des actions.	414.00 à 4143.41
Chap. 4141. Prescription : principes.	4141.00 à 4141.102

Chap. 4142. Prescriptions abrégées.	4142.00 à 4142.273
Chap. 4143. Prescriptions allongées	4143.00 à 4143.41
Titre 415. La preuve	415.00 à 4152.61
Chap. 4151. Charge de la preuve	4151.00 à 4151.32
Chap. 4152. Modes de preuve	4152.00 à 4152.61
Titre 416. Les voies transactionnelle et participative.	416.00 à 4162.52
Chap. 4161. Transaction	4161.00 à 4161.71
Chap. 4162. Modes amiables de résolution des différends (Mard)	4162.00 à 4162.52
Titre 417. L'arbitrage	417.00 à 4172.18
Chap. 4171. Principes généraux	4171.00 à 4171.24
Chap. 4172. Arbitrage international	4172.00 à 4172.18
PARTIE 5. L'INDEMNISATION PAR UN TIERS	
LIVRE 51. L'ASSURANCE	51.00 à 5122.52
Titre 511. L'assurance de la victime.	511.00 à 5112.102
Chap. 5111. Assurance de choses.	5111.00 à 5111.311
Chap. 5112. Garantie des accidents	5112.00 à 5112.102
Titre 512. Assurance du responsable	512.00 à 5122.52
Chap. 5121. Délimitation de la garantie.	5121.00 à 5121.53
Chap. 5122. Mise en œuvre de l'assurance responsabilité	5122.00 à 5122.52
LIVRE 52. LE RECOURS DES TIERS PAYEURS	52.00 à 5225.12
Titre 521. Les droits de la victime.	521.00 à 521.14
Titre 522. Les modalités du recours des tiers payeurs	522.00 à 5225.12
Chap. 5221. Titulaires du recours	5221.00 à 5221.12
Chap. 5222. Objet du recours	5222.00 à 5222.21
Chap. 5223. Assiette du recours	5223.00 à 5223.27
Chap. 5224. Exercice du recours	5224.00 à 5224.31
Chap. 5225. Question des actions propres.	5225.00 à 5225.12
PARTIE 6. LES RÉGIMES SPÉCIAUX D'INDEMNISATION	
LIVRE 61. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS ET D'ACTES DE TERRORISME.	61.00 à 6122.32
Titre 611. L'indemnisation des victimes d'infractions	611.00 à 6112.94
Chap. 6111. Conditions d'indemnisation des victimes d'infractions . .	6111.00 à 6111.33
Chap. 6112. Procédure d'indemnisation des victimes d'infractions . . .	6112.00 à 6112.94
Titre 612. L'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme	612.00 à 6122.32
Chap. 6121. Conditions d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme	6121.00 à 6121.21
Chap. 6122. Procédure d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme	6122.00 à 6122.32
LIVRE 62. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS LIÉS AUX MOYENS DE TRANSPORT	62.00 à 6232.21
Titre 621. L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation	621.00 à 6214.282
Chap. 6211. Conditions du droit à réparation des victimes d'accidents de la circulation.	6211.00 à 6211.155

Chap. 6212. Conditions du droit à réparation des conducteurs victimes d'accidents de la circulation	6212.00 à 6212.62
Chap. 6213. Conditions du droit à réparation des non conducteurs victimes d'accidents de la circulation	6213.00 à 6213.153
Chap. 6214. Réalisation du droit à réparation des victimes d'accidents de la circulation	6214.00 à 6214.282
Titre 622. L'indemnisation des dommages causés par les appareils aériens	622.00 à 6222.11
Chap. 6221. Responsabilité du fait des aéronefs	6221.00 à 6221.42
Chap. 6222. Responsabilité du fait des téléphériques	6222.00 à 6222.11
Titre 623. L'indemnisation des dommages causés par le transport de matières polluantes ou dangereuses	623.00 à 6232.21
Chap. 6231. Prévention et indemnisation des pollutions marines résultant des fuites ou des rejets d'hydrocarbures	6231.00 à 6231.51
Chap. 6232. Indemnisation des dommages causés par le transport de matières nucléaires.	6232.00 à 6232.21
LIVRE 63. L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE PRODUITS	63.00 à 6321.35
Titre 631. L'indemnisation des victimes de produits défectueux.	631.00 à 6313.181
Chap. 6311. Présentation	6311.00 à 6311.25
Chap. 6312. Domaine de la responsabilité	6312.00 à 6312.113
Chap. 6313. Régime de la responsabilité.	6313.00 à 6313.181
Titre 632. L'indemnisation des victimes de l'amiante	632.00 à 6321.35
Chap. 6321. Indemnisation des victimes de l'amiante	6321.00 à 6321.35
LIVRE 64. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS MÉDICAUX	64.00 à 6433.121
Titre 641. La responsabilité en matière médicale.	641.00 à 6414.32
Chap. 6411. Obligation de moyens du médecin	6411.00 à 6411.54
Chap. 6412. Obligation exceptionnelle de résultat du médecin	6412.00 à 6412.39
Chap. 6413. Équipe médicale ou chirurgicale	6413.00 à 6413.21
Chap. 6414. Établissements privés de soins	6414.00 à 6414.32
Titre 642. L'indemnisation de l'aléa thérapeutique et des infections nosocomiales.	642.00 à 6423.26
Chap. 6421. Propos préliminaires	6421.00 à 6421.31
Chap. 6422. Acteurs de l'indemnisation de l'aléa thérapeutique et des infections nosocomiales	6422.00 à 6422.41
Chap. 6423. Procédure d'indemnisation de l'aléa thérapeutique et des infections nosocomiales	6423.00 à 6423.26
Titre 643. L'indemnisation des victimes contaminées par le sida ou l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine.	643.00 à 6433.121
Chap. 6431. Domaine de l'indemnisation des victimes contaminées par le sida ou l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine	6431.00 à 6431.33
Chap. 6432. Droit à indemnisation des victimes contaminées par le sida ou l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine	6432.00 à 6432.42
Chap. 6433. Procédure d'indemnisation des victimes contaminées par le sida ou l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine	6433.00 à 6433.121

LIVRE	65. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS NUCLÉAIRES	65.00 à 6513.22
Titre	651. L'indemnisation des dommages causés par l'énergie nucléaire	651.00 à 6513.22
Chap.	6511. Indemnisation des dommages causés par les installations nucléaires	6511.00 à 6511.32
Chap.	6512. Indemnisation des dommages de l'exploitation des navires nucléaires	6512.00 à 6512.21
Chap.	6513. Indemnisation des victimes d'irradiation au cours des essais nucléaires français	6513.00 à 6513.22
LIVRE	66. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS MINIERS	66.00 à 6611.22
Titre	661. La prévention et la réparation des dommages miniers	661.00 à 6611.22
Chap.	6611. Indemnisation des dommages miniers	6611.00 à 6611.22
LIVRE	67. L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES	67.00 à 6711.22
Titre	671. La prévention et la réparation du dommage technologique	671.00 à 6711.22
Chap.	6711. Prévention et réparation des risques technologiques	6711.00 à 6711.22
LIVRE	68. LA PRÉVENTION ET LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE PUR	68.00 à 6811.31
Titre	681. La prévention et la réparation du dommage écologique pur	681.00 à 6811.31
Chap.	6811. La prévention et la réparation des préjudices à l'environnement	6811.00 à 6811.31
LIVRE	69. L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE GIBIER	69.00 à 6912.12
Titre	691. L'indemnisation administrative et judiciaire	691.00 à 6912.12
Chap.	6911. Grand gibier.	6911.00 à 6911.13
Chap.	6912. Petit gibier.	6912.00 à 6912.12
	PRINCIPAUX ARRÊTS CITÉS RELEVÉS DANS LA COLLECTION DES « GRANDS ARRÊTS » ET DANS LES RAPPORTS ANNUELS DE LA COUR DE CASSATION	2749
	PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	2765
	INDEX THÉMATIQUE ALPHABÉTIQUE	2769

Table des matières

	<i>page</i>
AVANT-PROPOS	V
SOMMAIRE	IX
PARTIE 0. PARTIE INTRODUCTIVE	1
LIVRE 01. LIVRE INTRODUCTIF	7
TITRE 010. PREMIÈRES VUES SUR LA RESPONSABILITÉ	9
Sect. 1. Rôles et fonctions de la responsabilité	13
Sect. 2. Caractères communs aux divers cas de responsabilité	23
Sect. 3. Universalité de la responsabilité	27
Sect. 4. Perspectives de l'ouvrage	32
TITRE 011. LA FAUTE	41
Chap. 0111. MÉRITES DE LA FAUTE	43
Sect. 1. Raisons de la précellence de la responsabilité subjective	43
Sect. 2. Principe de précaution	51
Chap. 0112. IMPORTANCE ACTUELLE DE LA FAUTE	61
Sect. 1. Principe général. Panorama de la survivance de la responsabilité pour faute	61
Sect. 2. Extensions contemporaines de la responsabilité pour faute	65
Chap. 0113. AMÉNAGEMENT DE LA FAUTE	70
Sect. 1. Réaménagement de la notion de faute. Complément : pouvoirs modérateur et « aggravateur » du juge	71
Sect. 2. Renforcer la fonction préventive par les dommages et intérêts punitifs proportionnés au préjudice	75
Sect. 3. Établir une corrélation entre indemnité et profit réalisé et tenir compte de la non minimisation du préjudice et des fautes « lucratives »	76
TITRE 012. LE RISQUE	81
Chap. 0121. PRÉSENTATION	83
Sect. unique Propos liminaires	83
Chap. 0122. JUSTIFICATIONS DE LA THÉORIE DU RISQUE	86
Sect. unique Propos liminaires	86

Chap. 0123. MODALITÉS DU SUCCÈS DE LA THÉORIE DU RISQUE	90
Sect. 1. Jurisprudence	90
Sect. 2. Loi d'avant-garde sur les accidents du travail	91
Sect. 3. Lois diverses	93
Chap. 0124. DÉPASSEMENT DE LA THÉORIE DU RISQUE	99
Sect. 1. Droit des dommages corporels	100
Sect. 2. Refonte du code civil	110
Sect. 3. Suggestions complémentaires	115
PARTIE 1. LES FRONTIÈRES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	123
LIVRE 11. LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	125
Sect. unique Propos liminaires	125
TITRE 111. LE FONDEMENT DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	129
Sect. 1. Fondements avancés	129
§ 1. Principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques	129
§ 2. Notion de « contrat social »	130
§ 3. Référence à l'équité	130
Sect. 2. Fondement proposé	132
TITRE 112. L'AUTONOMIE DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	133
Sect. 1. Causes de l'autonomie	133
§ 1. Autonomie justifiée par la volonté de ne pas traiter l'État comme un simple particulier	133
§ 2. Autonomie justifiée par la nécessité de tenir compte de la spécificité du service public	134
Sect. 2. Manifestations de l'autonomie	136
§ 1. Absence de rejet en bloc des techniques de droit privé	136
A. Existence de solutions jurisprudentielles convergentes	138
1° Convergences jurisprudentielles concernant les règles relatives à l'action en responsabilité	138
2° Convergences jurisprudentielles concernant les règles de fond du droit de la responsabilité	139
a. Sur le thème transversal du préjudice	139
b. Sur le thème particulier du droit médical et hospitalier	143
1) Obligation d'information	143
2) Indemnisation des préjudices résultant d'infections nosocomiales	147
B. Résorption progressive des solutions jurisprudentielles divergentes	152
1° Saga jurisprudentielle relative aux préjudices liés à la naissance	152
2° Préjudices liés à la naissance, fin des divergences jurisprudentielles par l'adoption d'une loi	154
§ 2. Existence de politiques jurisprudentielles tendant à limiter la pénétration des règles de droit privé	157
A. Absence d'une théorie de la responsabilité administrative du fait des choses	158
B. Absence d'une théorie de la responsabilité administrative du fait d'autrui	159
1° Faute de service et responsabilité du fait d'autrui	159
2° Responsabilité de l'État pour « risque spécial » et responsabilité du fait d'autrui	161
3° Responsabilité du fait d'autrui, convergence des jurisprudences administrative et judiciaire	163
TITRE 113. LES SOURCES DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	169
Chap. 1131. SOURCE JURISPRUDENTIELLE	170
Sect. 1. Source d'importance majeure à l'origine	170
Sect. 2. Source d'importance plus limitée à l'avenir ?	171
Sect. 3. Contrôles importants exercés par le Conseil d'État	173

Chap. 1132.	SOURCE LÉGISLATIVE	178
Sect.	1. Place de la source législative dans le champ de la responsabilité administrative	178
	§ 1. Aspect théorique	178
	§ 2. Aspect pratique	179
	§ 3. Responsabilité civile de l'État pour les dommages causés par les attroupements ou rassemblements	180
Sect.	2. Relations entre la source législative et la source jurisprudentielle	187
Chap. 1133.	SOURCE CONSTITUTIONNELLE	192
Sect.	1. Jurisprudence concernant la place de la faute comme source de responsabilité administrative	192
Sect.	2. Jurisprudence concernant le préjudice comme source de réparation pour l'Administration	194
Sect.	3. Responsabilité de l'État du fait des lois déclarées inconstitutionnelles par le Conseil constitutionnel	199
Chap. 1134.	SOURCE INTERNATIONALE	200
Sect.	1. Droit international général	200
Sect.	2. Convention européenne des droits de l'Homme	202
	§ 1. Interprétation des textes nationaux à la lumière du droit de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales	202
	§ 2. Condamnation de l'État sur le fondement de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales	203
Sect.	3. Droit de l'Union européenne	210
	§ 1. Responsabilité de l'État pour violation du droit de l'Union européenne, position initiale du Conseil d'État	211
	§ 2. Responsabilité de l'État pour violation du droit de l'Union européenne, évolution de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne	212
	§ 3. Responsabilité de l'État pour violation du droit de l'Union européenne, conséquences de la position de la CJUE sur le droit administratif de la responsabilité	214
TITRE 114.	LES FONCTIONS DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	219
Chap. 1141.	FONCTIONS DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE À L'ÉGARD DE L'ADMINISTRATION	220
Sect.	1. Fonction protectrice de la responsabilité administrative	220
	§ 1. Fonction protectrice dans les régimes de responsabilité pour faute	220
	§ 2. Fonction protectrice dans les régimes de responsabilité sans faute	222
Sect.	2. Fonction sanctionnatrice de la responsabilité administrative	223
	§ 1. Manifestations de la responsabilité-sanction	223
	§ 2. Justifications de la responsabilité-sanction	225
Chap. 1142.	FONCTIONS DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE À L'ÉGARD DES ADMINISTRÉS	227
Sect.	1. Fonction « sacrificielle »	228
	§ 1. Manifestations dans les régimes d'irresponsabilité de l'Administration	228
	§ 2. Manifestations dans les régimes de responsabilité de l'Administration	230
Sect.	2. Fonction « assurantielle »	232
	§ 1. Manifestations dans les régimes de responsabilité administrative	232
	A. Dans les régimes de responsabilité pour faute	232
	B. Dans les régimes de responsabilité sans faute	234
	§ 2. Incidences du phénomène de socialisation des risques	234
	A. Diversification des systèmes autonomes d'indemnisation	234
	B. Indemnisation au titre de la solidarité nationale	237
	1° Régime spécifique de solidarité nationale : l'amiante	237
	2° Indemnisation par la solidarité nationale des accidents médicaux et maladies professionnelles	238

TITRE 115. LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE	249
Chap. 1151. DÉTERMINATION DE LA COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE	250
Sect. 1. Affirmation de la compétence administrative	250
§ 1. <i>Critères d'intervention de la juridiction administrative</i>	251
A. Action en réparation dirigée contre une personne publique	251
B. Action en réparation dirigée contre une personne privée	255
§ 2. <i>Extension de la compétence de la juridiction administrative</i>	259
A. Extension de la compétence administrative quant à l'obligation à la dette	259
1° <i>Théorie du cumul de fautes</i>	260
2° <i>Théorie du cumul de responsabilité</i>	261
B. Extension de la compétence administrative quant à la contribution à la dette	263
Sect. 2. Limitation de la compétence administrative	264
§ 1. <i>Régimes législatifs</i>	264
A. Régimes législatifs fondés sur le principe de l'autorité judiciaire gardienne de la liberté individuelle et de la propriété privée	264
1° <i>Juge judiciaire et atteintes à la liberté individuelle</i>	264
2° <i>Juge judiciaire et atteintes à la propriété privée</i>	267
B. Régimes législatifs sans lien avec le principe de l'autorité judiciaire gardienne de la liberté individuelle et de la propriété privée	268
§ 2. <i>Régimes jurisprudentiels</i>	275
A. Compétence judiciaire comme conséquence d'un choix	275
1° <i>Contentieux de la responsabilité du fait des préjudices provoqués par la gestion du domaine privé de l'Administration</i>	275
2° <i>Contentieux de la responsabilité du fait des dommages survenus à l'occasion des activités industrielles et commerciales de l'Administration</i>	277
B. Compétence judiciaire comme sanction d'un comportement	282
1° <i>Mise en jeu de la responsabilité de l'Administration comme personne morale</i>	282
a. Voie de fait	282
b. Emprise irrégulière	285
2° <i>Mise en jeu de la responsabilité de l'agent de l'Administration à titre personnel</i>	287
Chap. 1152. ACTION EN RÉPARATION DEVANT LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE	292
Sect. 1. Conditions relatives aux parties à l'action en réparation	292
§ 1. <i>Détermination de la collectivité publique responsable</i>	292
A. Généralités	292
B. Intervention combinée de deux collectivités publiques	294
C. Intervention combinée d'une personne publique et d'une personne privée	298
§ 2. <i>Conditions relatives au demandeur en responsabilité</i>	299
A. Actions collectives	299
B. Personnes subrogées dans les droits de la victime	301
C. Créance de réparation en cas de dommages aux biens	312
D. Transmission de la créance de réparation d'un dommage en cas de décès	312
Sect. 2. Conditions relatives à la recevabilité de l'action en réparation	313
§ 1. <i>Décision préalable</i>	313
A. Conditions relatives à la demande	314
B. Portée contentieuse de la règle	316
§ 2. <i>Délai de l'action</i>	317
A. Délai pour recourir contre le rejet de l'Administration	317
B. Délai pour faire valoir la créance de responsabilité	319
§ 3. <i>Obligation du ministère d'avocat</i>	325
Sect. 3. Contenu du recours en réparation	326
§ 1. <i>Action au principal</i>	326
A. Conclusions	326
B. Moyens	330
§ 2. <i>Référé-provision</i>	333

TITRE 116. LA RESPONSABILITÉ POUR FAUTE	337
Chap. 1161. NATURE DE LA FAUTE	338
Sect. 1. Faute de service	338
§ 1. <i>Notion de faute de service</i>	338
A. Caractère relatif de la notion	338
B. Caractère diversifié de la notion	339
1° <i>Faute résultant d'une illégalité commise par l'Administration</i>	342
2° <i>Faute résultant d'agissements de l'Administration</i>	348
§ 2. <i>Faute de service et politiques jurisprudentielles</i>	354
A. Faute de service et intérêt de l'Administration	354
B. Faute de service et intérêt des victimes	355
Sect. 2. Faute lourde	355
§ 1. <i>Présentation générale de la faute lourde</i>	355
§ 2. <i>Domaines d'application de la faute lourde</i>	355
A. Protéger les activités réputées difficiles	356
1° <i>Activités régaliennes</i>	356
2° <i>Activité médicale</i>	358
B. Éviter des glissements de responsabilité	358
§ 3. <i>Déclin de la faute lourde</i>	360
A. Abandon de la faute lourde pour rendre plus effectif le droit à réparation des victimes	361
1° <i>Opérations d'établissement ou de recouvrement de l'impôt</i>	361
2° <i>Actes médicaux ou chirurgicaux à l'hôpital public</i>	362
3° <i>Activités de police</i>	363
4° <i>Service public de la justice administrative</i>	364
5° <i>Administration pénitentiaire</i>	365
B. Abandon de la faute lourde pour mieux stigmatiser les actes et comportements de l'Administration	370
Chap. 1162. ÉTABLISSEMENT DE LA FAUTE	371
Sect. 1. Faute prouvée	371
Sect. 2. Faute présumée	374
§ 1. <i>En matière de dommages de travaux publics</i>	374
§ 2. <i>En matière de responsabilité hospitalière</i>	377
§ 3. <i>Solutions éparses</i>	381
TITRE 117. LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE	385
Sect. unique Propos liminaires	385
Chap. 1171. DÉVELOPPEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE DANS L'INTÉRÊT DES VICTIMES	388
Sect. 1. Cas des tiers étrangers à l'Administration	388
§ 1. <i>Cas des tiers victimes de dommages de travaux publics</i>	388
§ 2. <i>Cas des tiers victimes de choses dangereuses</i>	393
§ 3. <i>Cas des tiers victimes de décisions administratives légalement prises</i>	394
Sect. 2. Cas des collaborateurs et de certains agents de l'Administration	396
§ 1. <i>Cas des collaborateurs de l'Administration</i>	396
§ 2. <i>Cas de certains agents de l'Administration</i>	398
Sect. 3. Cas des usagers des services publics	398
§ 1. <i>Dommages causés à des usagers victimes de dommages non accidentels de travaux publics</i>	398
§ 2. <i>Dommages causés à des usagers par des ouvrages publics « exceptionnellement dangereux »</i>	399
§ 3. <i>Dommages résultant d'actes médicaux causés aux usagers du service public hospitalier</i>	400
§ 4. <i>Dommages causés à des usagers du service public hospitalier par la défaillance des produits et appareils de santé qu'il utilise</i>	408
§ 5. <i>Dommages causés à des usagers du service public de la transfusion sanguine</i>	411

Chap. 1172. DÉVELOPPEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE DANS L'INTÉRÊT DE L'ADMINISTRATION	413
Sect. 1. Responsabilité sans faute dans le cas de certaines méthodes expérimentales mises en œuvre par l'Administration	413
§ 1. <i>Cas des mineurs délinquants</i>	414
§ 2. <i>Cas des mineurs en assistance éducative</i>	416
Sect. 2. Responsabilité sans faute du fait des lois et conventions internationales	418
Sect. 3. Responsabilité sans faute comme prix du renoncement à agir de l'Administration	426
§ 1. <i>Domaines d'application</i>	426
A. Responsabilité sans faute pour refus de concours de la force publique	426
B. Responsabilité sans faute du fait de l'impossibilité pour l'Administration de faire cesser des situations illégales	430
§ 2. <i>Conditions relatives au préjudice</i>	431
 LIVRE 12. LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LA RESPONSABILITÉ PÉNALE	433
 TITRE 121. LA DISTINCTION DU DÉLIT CIVIL DU DÉLIT PÉNAL	435
Chap. 1211. NOTIONS RESPECTIVES	436
Sect. 1. Délit pénal	436
Sect. 2. Délit civil	438
Chap. 1212. DOMAINES RESPECTIFS	440
Sect. 1. Domaine des infractions pénales	440
§ 1. <i>Sources du droit pénal</i>	440
§ 2. <i>Principe de culpabilité</i>	443
§ 3. <i>Principe de personnalité</i>	450
Sect. 2. Domaine du délit civil	452
Chap. 1213. FRONTIÈRES CATÉGORIELLES	454
Sect. unique Ensembles, contours, intersections	454
 TITRE 122. L'ARTICULATION DE L'ACTION CIVILE ET DE L'ACTION PUBLIQUE	459
Chap. 1221. DÉLAIS DE PRESCRIPTION DES ACTIONS	460
Sect. 1. De l'interdépendance à la désolidarisation des délais de prescription	460
Sect. 2. Prescription de l'action publique	461
Chap. 1222. DROIT D'OPTION DE LA VICTIME	467
Sect. 1. Termes de l'option	467
Sect. 2. Limites de l'option	468
§ 1. <i>Limites générales</i>	468
A. <i>Le criminel tient le civil en l'état</i>	468
B. <i>Electa una via non datur recursus ad alteram</i>	470
1° <i>Conditions</i>	471
2° <i>Tempéraments</i>	472
§ 2. <i>Limites spéciales</i>	472
A. <i>Limitations directes</i>	472
B. <i>Limitation indirecte</i>	474
Chap. 1223. ACTION CIVILE EXERCÉE DEVANT LE JUGE PÉNAL	475
Sect. 1. Statut des victimes	476
§ 1. <i>Évolution des droits des victimes</i>	476
§ 2. <i>Accompagnement institutionnel et associatif des victimes</i>	481
Sect. 2. Constitution de partie civile	483
§ 1. <i>Constitution de partie civile par voie d'action</i>	483
A. <i>Pouvoir pénal de la victime</i>	483
1° <i>Saisine de la juridiction de jugement</i>	484
2° <i>Saisine de la juridiction d'instruction</i>	484
B. <i>Limites du pouvoir pénal</i>	486
1° <i>Obligations pesant sur la partie civile</i>	486

	2° Dispositif relatif aux abus de constitution de partie civile par voie d'action	487
	a. Mesures relatives aux abus de plainte avec constitution de partie civile	487
	b. Mesures concernant tous les abus de constitution de partie civile initiale	488
	§ 2. Constitution de partie civile par voie d'intervention	490
	§ 3. Conséquences de la constitution de partie civile	491
	A. Conséquences d'ordre procédural	491
	B. Conséquences sur le fond	491
	1° Demande en réparation, conséquence habituelle mais non nécessaire de la constitution de partie civile	492
	2° Réparation du dommage malgré relaxe ou acquittement de la personne poursuivie	494
Sect.	3. Conditions de l'action civile	496
	§ 1. Demandeurs à l'action civile	496
	A. Capacité à agir	496
	B. Intérêt à agir	498
	1° Victime de l'infraction	499
	a. Qualité de victime	499
	b. Conditions de recevabilité de l'action civile tenant au préjudice	500
	c. Conditions de recevabilité de l'action civile et mesures alternatives aux poursuites	505
	d. Action civile exercée par une autre personne que la victime	506
	2° Personnes souffrant d'un dommage résultant directement des faits objet de la poursuite	508
	3° Personnes morales autorisées à défendre un intérêt collectif ou catégoriel	510
	§ 2. Défendeurs à l'action civile	511
	A. Capacité à agir	511
	B. Action civile exercée contre un autre que l'auteur de l'infraction	512
	1° Tiers civilement responsables	512
	2° Administration	513
	3° Assureur du défendeur	515
Chap.	1224. AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE AU PÉNAL SUR LE CIVIL	517
Sect.	1. Généralités	517
Sect.	2. Domaine	520
	§ 1. Décisions ayant autorité	520
	§ 2. Éléments liant le juge civil	521
Sect.	3. Effets sur la demande de réparation	524
	§ 1. Acquittement par une cour d'assises	524
	§ 2. Relaxe par un tribunal correctionnel	524
PARTIE	2. LA RESPONSABILITÉ CIVILE	527
LIVRE	21. LES CONSTANTES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	529
TITRE	211. L'IMPUTATION À UNE PERSONNE JURIDIQUE	531
Chap.	2111. IMPUTATION À UNE PERSONNE PHYSIQUE	532
Sect.	1. Mineur	532
	§ 1. Responsabilité délictuelle	532
	§ 2. Inexécution contractuelle	535
Sect.	2. Majeur	535
	§ 1. Défaillance contractuelle	536
	§ 2. Responsabilité délictuelle	537
	A. Première imprécision : quant aux hypothèses de responsabilité	537
	B. Deuxième imprécision : quant à la position du dément (auteur ou victime ?)	538
	C. Troisième imprécision : quant à la notion de trouble mental	538

Chap. 2112. IMPUTATION À UNE PERSONNE MORALE	540
Sect. 1. Responsabilité pénale	540
Sect. 2. Responsabilité civile	546
§ 1. Personnes morales publiques	546
§ 2. Personnes morales privées	546
A. Exposé	546
B. Critiques	549
TITRE 212. LE PRÉJUDICE	551
Chap. 2121. NÉCESSITÉ DU PRÉJUDICE	552
Sect. unique Propos liminaires	552
Chap. 2122. NOTION DE PRÉJUDICE	555
Sect. 1. Dommage et préjudice	556
Sect. 2. Responsabilité civile et droit subjectif	557
Sect. 3. Diversité des préjudices	560
Chap. 2123. CARACTÈRES DU PRÉJUDICE	562
Sect. 1. Préjudice licite ?	562
§ 1. Action des concubins	565
§ 2. Actions relatives au chèque	566
A. Action du porteur de mauvaise foi d'un chèque sans provision	566
B. Le tireur peut-il invoquer l'exception de jeu ?	567
Sect. 2. Préjudice direct et certain	568
§ 1. Analyse du principe de certitude	568
§ 2. Application du principe de certitude : la perte d'une chance	575
A. Propos liminaires	575
B. Perte d'une chance, préjudice actuel	578
C. Perte d'une chance, préjudice futur	583
1° Perte de la chance d'obtenir des secours alimentaires	584
2° Perte d'une chance d'améliorer sa situation sociale	585
3° Perte de la chance en matière médicale	586
a. Chance de guérir ou de survivre	586
b. « Chance » de ne pas avoir un enfant et « chance » de ne pas naître	587
Sect. 3. Caractère personnel du préjudice	591
§ 1. Personnes physiques	591
A. Préjudice matériel	592
B. Préjudice moral	594
1° En cas de décès de la victime directe	595
2° En cas de survie de la victime directe	595
§ 2. Personnes morales	596
A. Intérêt personnel	596
B. Intérêt collectif	596
1° Action des syndicats	597
2° Action des associations	599
a. Actions dans l'intérêt individuel d'autrui	599
b. Actions dans un intérêt collectif consacrées par la loi	601
c. Actions dans un intérêt collectif consacrées par la jurisprudence	606
Chap. 2124. PRÉJUDICE PATRIMONIAL	609
Sect. 1. Préjudice patrimonial résultant d'un dommage matériel	609
§ 1. Distinction	609
A. Perte éprouvée	609
B. Gain manqué	610
§ 2. Combinaison	612
§ 3. Évaluation	612
A. Principes généraux	612
B. Évaluation de la perte éprouvée	613
C. Évaluation du gain manqué	614

Sect.	2. Préjudices patrimoniaux résultant d'un dommage corporel	614
§ 1.	<i>Principes généraux</i>	615
§ 2.	<i>Hypothèse particulière des grands handicapés et état végétatif</i>	621
§ 3.	<i>Hypothèse particulière des préjudices patrimoniaux réfléchis</i>	622
Chap. 2125.	PRÉJUDICE EXTRAPATRIMONIAL	623
Sect.	1. Préjudice extrapatrimonial et indemnisation du préjudice moral	624
§ 1.	<i>Principe</i>	624
§ 2.	<i>Cas particuliers</i>	626
A.	Préjudice moral des victimes inconscientes ou en état végétatif	626
1°	<i>Exposé</i>	626
2°	<i>Discussion</i>	627
B.	Préjudice des victimes indirectes	628
§ 3.	<i>Limites</i>	629
A.	Limite tenant à la nature des choses	630
B.	Limite tenant à l'ordre public international	632
Sect.	2. Préjudice extrapatrimonial résultant d'une atteinte à l'intégrité physique ou psychique (dommage corporel)	632
§ 1.	<i>Préjudices temporaires (avant consolidation)</i>	634
A.	Déficit fonctionnel	634
B.	Souffrances morales ou physiques endurées	636
C.	Préjudice esthétique	636
§ 2.	<i>Préjudices permanents (après consolidation)</i>	637
A.	Préjudice d'agrément	637
B.	Préjudice sexuel	639
C.	Préjudice d'établissement	639
D.	Préjudices permanents exceptionnels	640
§ 3.	<i>Préjudices « évolutifs » (hors consolidation)</i>	640
Sect.	3. Préjudice extrapatrimonial résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité (dommage moral pur)	641
§ 1.	<i>Protection du nom et de ses accessoires</i>	644
A.	Protection du nom <i>stricto sensu</i>	644
1°	<i>Usurpation du nom</i>	644
2°	<i>Utilisation du nom</i>	644
B.	Protection des accessoires du nom	646
§ 2.	<i>Protection de la vie privée : principe</i>	647
A.	Définition juridique de la vie privée	647
B.	Droit subjectif et personnel	648
C.	Caractérisation d'une atteinte au sens juridique ouvrant droit à réparation	648
D.	Sanctions judiciaires	650
E.	Influence des causes d'atténuation du préjudice sur la caractérisation de l'atteinte	651
§ 3.	<i>Une application : le respect de la vie privée du salarié</i>	653
§ 4.	<i>Extensions</i>	656
A.	Image, voix...	656
1°	<i>Droit à l'image</i>	656
2°	<i>Autres extensions du droit au respect de la vie privée</i>	660
B.	Exception : œuvre scientifique ou d'information	661
§ 5.	<i>Autres variétés d'atteintes aux droits de la personnalité</i>	663
A.	Atteinte à l'honneur	663
B.	Atteinte à la présomption d'innocence	665
C.	Autres atteintes	666
TITRE 213.	LA CAUSALITÉ	671
Chap. 2131.	GÉNÉRALITÉS SUR LE LIEN DE CAUSALITÉ	673
Sect.	1. Propos liminaires	673
Sect.	2. Domaine de la causalité	674
Sect.	3. Preuve de la causalité	676
§ 1.	<i>Objet de la preuve</i>	676
§ 2.	<i>Mode de preuve</i>	677
Sect.	4. Théories de la causalité	679

Chap. 2132. CARACTÈRES DU LIEN DE CAUSALITÉ	689
Sect. 1. Causalité certaine	689
§ 1. <i>Incertitude quant à l'auteur du dommage</i>	689
A. Dommage causé par une personne non identifiée d'un groupe connu, avec participation commune	689
1° <i>Solutions jurisprudentielles</i>	690
a. Responsabilité du fait personnel	690
b. Responsabilité du fait d'autrui	691
c. Responsabilité du fait des choses	691
2° <i>Solutions proposées</i>	692
B. Dommage causé par une personne non identifiée parmi plusieurs connues, sans participation commune	693
C. Pluralité d'auteurs du fait dommageable : les coauteurs	694
1° <i>Obligation in solidum</i>	694
a. Principe de l'obligation <i>in solidum</i>	695
b. Conditions de l'obligation <i>in solidum</i>	696
1) <i>Circonstances nécessaires</i>	696
2) <i>Circonstances indifférentes</i>	699
c. Recours entre codébiteurs <i>in solidum</i>	701
1) <i>Conditions du recours</i>	701
2) <i>Procédure du recours</i>	704
2° <i>Exceptions à l'obligation in solidum</i>	705
a. Exclusion de l'obligation au tout	705
b. Existence d'une solidarité	705
§ 2. <i>Incertitude quant à la production du dommage</i>	707
Sect. 2. Causalité directe	709
§ 1. <i>Principes généraux</i>	709
§ 2. <i>Applications particulières</i>	712
A. Pluralité de causes	712
1° <i>Cas du véhicule volé</i>	712
2° <i>Question des prédispositions morbides</i>	713
a. Rôle des prédispositions sur l'existence de la causalité	713
b. Rôle des prédispositions sur la mesure de la causalité	714
B. Autres applications	714
 TITRE 214. LES CAUSES D'EXCLUSION ET D'EXONÉRATION DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	717
Sect. unique Propos liminaires	717
 Chap. 2141. FAITS JUSTIFICATIFS, EXCUSES ET IMMUNITÉS	720
Sect. 1. Faveurs consacrées en droit commun	720
§ 1. <i>Faits justificatifs</i>	720
A. Ordre de la loi et commandement de l'autorité légitime	720
B. État de nécessité	721
C. Légitime défense	722
D. Acceptation des risques	722
§ 2. <i>Excuse de provocation</i>	722
Sect. 2. Faveurs consacrées dans la loi sur la presse	722
§ 1. <i>Fait justificatif particulier : la vérité du fait diffamatoire</i>	723
A. Distinction de l' <i>exceptio veritatis</i> et de la bonne foi	723
B. Domaine d'application de l' <i>exceptio veritatis</i>	726
§ 2. <i>Excuse et immunités</i>	727
Sect. 3. Faveurs refusées	728
§ 1. <i>Priorités</i>	728
§ 2. <i>Tolérances</i>	729
 Chap. 2142. CAUSES EXONÉRATOIRES ET FORCE MAJEURE	731
Sect. 1. Généralités	732
§ 1. <i>Notion de force majeure</i>	732
§ 2. <i>Effets de la force majeure</i>	733
§ 3. <i>Contrôle judiciaire</i>	733

Sect.	2. Caractères de la force majeure	734
	§ 1. <i>Irrésistibilité</i>	734
	A. Principe	734
	B. Exemples	738
	§ 2. <i>Imprévisibilité</i>	738
	§ 3. <i>Extériorité ?</i>	741
	A. Principe	741
	B. Exemples	743
Sect.	3. Variétés de la force majeure	744
	§ 1. <i>Forces de la nature</i>	744
	A. Fait des éléments	744
	1° <i>De l'air</i>	745
	2° <i>De l'eau et de ses métamorphoses</i>	745
	B. Question des impacts	747
	1° <i>Ricochets de plombs</i>	747
	2° <i>Projection de cailloux et d'autres gravillons</i>	747
	§ 2. <i>Forces de l'homme</i>	747
	A. Violence de fait	747
	1° <i>Grève</i>	747
	2° <i>Autres violences de fait</i>	749
	B. Violence de droit	751
	1° <i>Fait exonératoire : le commandement de l'autorité</i>	751
	2° <i>Fait inopérant : l'autorisation administrative</i>	751
Chap.	2143. CAUSES EXONÉRATOIRES ET FAIT DU TIERS	753
Sect.	1. Fait du tiers, cause exclusive du dommage	753
Sect.	2. Fait du tiers, cause partielle du dommage	754
Chap.	2144. CAUSES EXONÉRATOIRES ET FAIT DE LA VICTIME	756
Sect.	1. Fait ou faute de la victime, cause exclusive du dommage	757
	§ 1. <i>Principes</i>	757
	§ 2. <i>Exemples</i>	759
Sect.	2. Faute de la victime, cause partielle du dommage	760
	§ 1. <i>Principes</i>	760
	§ 2. <i>Applications</i>	762
	A. <i>Concours entre les fautes prouvées de la victime et du défendeur</i>	762
	1° <i>Principe du partage</i>	762
	2° <i>Conditions du partage</i>	763
	3° <i>Critère du partage</i>	764
	4° <i>Illustrations</i>	764
	a. <i>Faute d'un voyageur</i>	764
	b. <i>Faute postérieure : le refus de soins</i>	765
	B. <i>Concours entre la faute de la victime et la responsabilité présumée du défendeur</i>	766
Sect.	3. Acceptation des risques	766
	§ 1. <i>Principes</i>	767
	§ 2. <i>Applications</i>	769
	A. <i>Opérations, soins et traitements médicaux</i>	769
	1° <i>Soins et opérations thérapeutiques</i>	769
	2° <i>Soins et opérations non thérapeutiques</i>	774
	B. <i>Pratique des sports et jeux</i>	776
	1° <i>Domages survenus aux sportifs et joueurs</i>	776
	2° <i>Domages survenus aux spectateurs</i>	780
	a. <i>Spectateur payant</i>	780
	b. <i>Spectateur à titre gratuit</i>	781
	3° <i>Responsabilité des entrepreneurs et exploitants envers les utilisateurs d'animaux ou d'appareils pour le sport ou le jeu</i>	783
	a. <i>Entreprises de jeux forains et de spectacles</i>	783
	b. <i>Professeurs de sport et maîtres de manège</i>	784
	c. <i>Entreprises de sports d'hiver</i>	786

Sect.	4. Acte d'assistance	787
	§ 1. <i>Fondement de l'action du sauveteur</i>	788
	A. Régimes spéciaux	788
	B. Régimes généraux	789
	1° <i>Responsabilité quasi délictuelle</i>	789
	2° <i>Défaillance contractuelle</i>	789
	3° <i>Responsabilité administrative</i>	791
	C. Quasi-contrats	791
	§ 2. <i>Influence de l'attitude du sauveteur</i>	792
	A. Faute du sauveteur	792
	B. Dommages causés par le sauveteur	792
LIVRE	22. LE RÉGIME DE RESPONSABILITÉ CIVILE DE DROIT COMMUN	795
	TITRE 221. LES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ DU FAIT PERSONNEL	797
Sect.	unique <i>Propos liminaires</i>	798
Chap.	2211. AGISSEMENTS FAUTIFS PAR VIOLATION DE LA LOI	806
Sect.	1. <i>Violation du code de la route</i>	807
Sect.	2. <i>Violation d'une règle d'urbanisme, de voisinage ou d'environnement</i>	808
Sect.	3. <i>Violation des devoirs au sein de la famille</i>	809
	§ 1. <i>Fautes entre époux</i>	809
	A. <i>Indemnité due à un époux à la suite d'un divorce</i>	809
	1° <i>Prestation compensatoire</i>	810
	2° <i>Dommages et intérêts</i>	811
	a. <i>Préjudice résultant de la dissolution du lien</i>	811
	b. <i>Autres préjudices</i>	813
	B. <i>Fautes entre époux en dehors du divorce</i>	815
	§ 2. <i>Action à fins de subsides</i>	816
	§ 3. <i>Régimes de protection et administration légale</i>	817
Sect.	4. <i>Fautes diverses</i>	818
Chap.	2212. AGISSEMENTS FAUTIFS PAR VIOLATION D'UNE RÈGLE COUTUMIÈRE	820
Sect.	1. <i>Conduite prudente et habile</i>	821
	§ 1. <i>Informers</i>	822
	A. <i>Droit de critique et de satire</i>	824
	1° <i>Critique</i>	824
	a. <i>Critique des œuvres, des entreprises et des institutions</i>	824
	1) <i>Principes</i>	824
	2) <i>Limites</i>	825
	b. <i>Critique des produits</i>	825
	1) <i>Données de la question</i>	825
	2) <i>Principes de solution</i>	826
	2° <i>Satire</i>	827
	B. <i>Éditeurs, sociétés de presse et médias</i>	828
	C. <i>L'internet</i>	829
	1° <i>Usagers</i>	832
	2° <i>Intermédiaires</i>	833
	D. <i>Experts et organismes de contrôle</i>	839
	1° <i>Opérations d'expertise</i>	839
	2° <i>Opérations de contrôle</i>	841
	§ 2. <i>Jouer</i>	842
	A. <i>Loteries</i>	842
	B. <i>Sports</i>	845
	§ 3. <i>Responsabilités professionnelles</i>	848
	§ 4. <i>Autres hypothèses</i>	851
	A. <i>Copropriété</i>	851
	B. <i>Délégués syndicaux</i>	852
	C. <i>Activités diverses</i>	852
Sect.	2. <i>Conduite morale</i>	854
	§ 1. <i>Séduction</i>	855
	A. <i>Séduction normale</i>	855

	B. Séduction dolosive	855
	§ 2. Concubinage	856
	§ 3. Fautes diverses	857
	A. Rupture de fiançailles	857
	B. Reconnaissance d'enfant	857
	C. Autres hypothèses d'actes indignes	859
Chap. 2213.	AGISSEMENTS FAUTIFS DANS L'EXERCICE DES DROITS ET ABUS DE DROIT	860
Sect. 1.	Principes	860
	§ 1. <i>Notion d'abus de droit</i>	860
	§ 2. <i>Sanctions de l'abus de droit</i>	863
Sect. 2.	Applications de l'abus de droit	864
	§ 1. <i>Abus des droits substantiels</i>	864
	A. Droits réels	864
	B. Propriétés incorporelles	865
	C. Droits personnels	867
	1° <i>Abus dans les contrats</i>	867
	a. <i>Premières vues</i>	867
	b. <i>Abus et contrat de travail</i>	870
	c. <i>Abus dans le droit de faire grève</i>	871
	d. <i>Abus dans la rupture des relations commerciales établies</i>	872
	e. <i>Autres cas d'abus dans les contrats</i>	880
	2° <i>Abus dans les relations pré et post-contractuelles</i>	882
	3° <i>Abus dans la concurrence</i>	882
	§ 2. <i>Abus des droits processuels</i>	884
	§ 3. <i>Abus des pouvoirs dans la famille</i>	890
	§ 4. <i>Abus de pouvoir dans les sociétés et dans les associations</i>	890
Chap. 2214.	AGISSEMENTS FAUTIFS DANS L'EXERCICE DES DROITS ET CONCURRENCE DÉLOYALE	896
Sect. unique	Concurrence déloyale proprement dite	897
	§ 1. <i>Principes</i>	897
	§ 2. <i>Application des principes</i>	909
	A. <i>Désorganisation de l'entreprise rivale</i>	910
	B. <i>Dénigrement</i>	913
	C. <i>Création d'une confusion</i>	918
	1° <i>Typologie des cas de confusion</i>	918
	2° <i>Confusion par usurpation ou imitation d'un signe distinctif</i>	919
Chap. 2215.	AGISSEMENTS FAUTIFS DANS L'EXERCICE DES DROITS ET PARASITISME	921
Sect. 1.	Agissements parasitaires	924
	§ 1. <i>Usurpation d'une notoriété</i>	924
	§ 2. <i>Usurpation d'une technique et de tout investissement substantiel non amorti</i>	927
Sect. 2.	Concurrence parasitaire	931
	§ 1. <i>Usurpation d'une notoriété</i>	932
	§ 2. <i>Usurpation d'un produit ou d'une technique</i>	936
Chap. 2216.	ABSTENTION FAUTIVE	940
Sect. 1.	Typologie des abstentions fautives	940
	§ 1. <i>Omission dans l'action</i>	940
	§ 2. <i>Omission sans action</i>	943
	A. <i>Inexécution d'une obligation d'agir</i>	943
	B. <i>Abstention pure et simple</i>	944
Sect. 2.	Principales applications de l'abstention fautive	945
	§ 1. <i>Omission d'un acte</i>	945
	A. <i>Fautes d'un propriétaire</i>	945
	B. <i>Fautes d'un employeur</i>	946
	C. <i>Fautes diverses</i>	947
	§ 2. <i>Omission d'une parole ou d'un écrit</i>	948

TITRE 222. LES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ DU FAIT D'UNE CHOSE	951
Chap. 2221. RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE DU FAIT DES CHOSSES	952
Sect. 1. Propos liminaires	953
Sect. 2. Conditions relatives à la chose	955
§ 1. <i>Détermination des choses</i>	955
A. Choses dans le régime général	955
1° <i>Application normale aux meubles</i>	956
2° <i>Application exceptionnelle aux immeubles</i>	959
B. Régime particulier des choses dans lesquelles est né un incendie	960
§ 2. <i>Fait de la chose</i>	963
A. Fait de la chose et fait de l'homme	963
1° <i>Principe</i>	963
2° <i>Conséquence</i>	964
B. Fait de la chose et causalité	965
1° <i>Contact non nécessaire</i>	965
2° <i>Rôle actif de la chose</i>	966
Sect. 3. Conditions relatives à la garde et au gardien	971
§ 1. <i>Propos liminaires</i>	972
§ 2. <i>Gardien unique</i>	973
A. Propriétaire	973
B. Transfert de la garde	974
1° <i>Transfert involontaire</i>	974
2° <i>Transfert volontaire</i>	975
§ 3. <i>Pluralité de gardiens</i>	978
A. Pluralité de gardiens pour une seule chose	978
1° <i>Garde commune</i>	978
2° <i>Garde divisée</i>	979
B. Pluralité de gardiens pour une pluralité de choses	982
1° <i>Dommage causé à des tiers</i>	982
2° <i>Dommages causés entre gardiens</i>	982
Sect. 4. Causes d'exonération de la responsabilité du fait des choses	983
§ 1. <i>Causes retenues</i>	983
§ 2. <i>Circonstances inopérantes</i>	986
Chap. 2222. RESPONSABILITÉ SPÉCIALE DU FAIT DES ANIMAUX	988
Sect. 1. Propos liminaires	988
Sect. 2. Personnes responsables et animaux visés	990
§ 1. <i>Personnes</i>	990
A. Règles générales	990
B. Situations particulières	991
§ 2. <i>Bestiaire de l'article 1243</i>	994
Sect. 3. Nature de la présomption de l'article 1243	995
Chap. 2223. RESPONSABILITÉ SPÉCIALE DU FAIT DES BÂTIMENTS	998
Sect. 1. Conditions d'application du texte	999
§ 1. <i>Bâtiment</i>	999
§ 2. <i>Ruine</i>	1000
§ 3. <i>Origine de la ruine</i>	1001
Sect. 2. Effets de la responsabilité	1003
§ 1. <i>Responsabilité rattachée à la propriété</i>	1003
§ 2. <i>Responsabilité de plein droit</i>	1004
Sect. 3. Articulations avec les autres responsabilités	1005
TITRE 223. LES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ DU FAIT D'AUTRUI	1007
Chap. 2231. RÈGLES COMMUNES AUX RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ DU FAIT D'AUTRUI	1009
Sect. 1. Conditions des responsabilités du fait d'autrui tenant aux personnes	1009
Sect. 2. Effets des responsabilités du fait d'autrui	1010
Chap. 2232. RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE DU FAIT D'AUTRUI	1014
Sect. 1. Fondement de la responsabilité générale du fait d'autrui	1016

Sect.	2. Domaine d'application	1017
Sect.	3. Régime de la responsabilité générale du fait d'autrui	1022
Chap. 2233.	RESPONSABILITÉ SPÉCIALE DES PÈRE ET MÈRE DU FAIT DE LEURS ENFANTS	1029
Sect.	1. Propos liminaires	1029
Sect.	2. Conditions de la responsabilité des parents	1031
§ 1.	<i>Conditions relatives aux parents</i>	1031
§ 2.	<i>Conditions relatives à l'enfant</i>	1032
A.	Minorité	1033
B.	Cohabitation	1033
C.	Fait dommageable	1035
Sect.	3. Effets de la responsabilité des parents	1039
§ 1.	<i>Cumul des responsabilités</i>	1039
§ 2.	<i>Responsabilité et preuve contraire</i>	1041
A.	Responsabilité des parents	1041
B.	Preuve contraire	1041
Chap. 2234.	RESPONSABILITÉ SPÉCIALE DES ARTISANS	1043
Sect.	1. Propos liminaires	1043
Sect.	2. Personnes responsables	1043
Sect.	3. Conditions de la responsabilité	1044
Sect.	4. Exonération du responsable	1044
Chap. 2235.	RESPONSABILITÉ SPÉCIALE DES MAÎTRES ET COMMETTANTS DU FAIT DE LEURS PRÉPOSÉS	1046
Sect.	1. Propos liminaires	1047
Sect.	2. Conditions de la responsabilité des commettants du fait de leurs préposés	1048
§ 1.	<i>Existence d'un lien de préposition</i>	1048
A.	Participation du préposé à l'activité du commettant	1049
1°	<i>Analyse</i>	1049
2°	<i>Complication : transfert de l'autorité</i>	1051
B.	Corollaire : l'incompatibilité du lien de préposition et de l'indépendance	1052
§ 2.	<i>Existence d'une faute du préposé en rapport avec ses fonctions</i>	1053
A.	Du fait à la faute	1054
B.	En relation avec ses fonctions	1055
1°	<i>Certitude : les situations extrêmes</i>	1055
a.	Actes sans rapport avec les fonctions	1055
b.	Connaissance par la victime	1056
2°	<i>Incertitude : l'abus de fonction</i>	1056
Sect.	3. Effets de la responsabilité des commettants	1060
§ 1.	<i>Victime et responsables</i>	1060
A.	Victime et commettant	1061
B.	Victime et préposé	1062
§ 2.	<i>Commettant et préposé</i>	1066
A.	Solutions anciennes	1066
B.	Solutions actuelles	1068
Chap. 2236.	PSEUDO-RESPONSABILITÉ DES ÉDUCATEURS DU FAIT D'AUTRUI	1070
Sect.	1. Règles communes aux éducateurs publics et privés	1070
§ 1.	<i>Instituteur</i>	1071
§ 2.	<i>Faute</i>	1072
Sect.	2. Règles spécifiques aux accidents scolaires survenus dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé associé	1074
§ 1.	<i>Conditions de la substitution</i>	1074
A.	Dommages causés par les élèves, ou subis par eux en raison d'une faute de l'instituteur	1074
B.	Activités scolaires et parascolaires	1075
§ 2.	<i>Effets de la substitution</i>	1076

TITRE 224. LE RÉGIME DE RESPONSABILITÉ POUR TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE	1079
Chap. 2241. DONNÉES DE FAIT	1083
Sect. 1. Personnes	1083
Sect. 2. Diversité des troubles	1087
Chap. 2242. DONNÉES JURIDIQUES	1093
Sect. 1. Propos liminaires	1093
Sect. 2. Critère du trouble	1094
Sect. 3. Limites	1097
§ 1. Éventuelle prise en compte des droits acquis	1097
§ 2. Éventuelle interférence de principes généraux	1098
§ 3. Intangibilité de l'ouvrage public	1099
 LIVRE 23. LES EFFETS DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE : LA SATISFACTION DE LA VICTIME	 1101
 TITRE 231. LES FORMES DE LA SATISFACTION	 1105
Chap. 2311. RÉPARATION EN NATURE	1106
Sect. 1. Cessation de l'illicite	1106
§ 1. Distinction de la réparation en nature et de la cessation de l'illicite	1106
§ 2. Mesures conservatoires ou de remise en état	1109
Sect. 2. Réparation en nature <i>stricto sensu</i>	1110
§ 1. Par la victime	1110
§ 2. Par le responsable	1111
A. Principe de la réparation en nature	1111
B. Formes de la réparation en nature	1113
Chap. 2312. RÉPARATION EN ARGENT	1115
Sect. unique Sortes de dommages et intérêts	1115
§ 1. Dommages et intérêts compensatoires et moratoires	1115
§ 2. Intérêts courant sur le montant des condamnations judiciaires	1118
A. Principes	1118
B. Applications	1121
1° Principales sources d'obligation	1121
2° Autres sources d'obligation	1122
§ 3. Rente ou capital	1123
§ 4. Sort des dommages et intérêts	1124
A. Liberté de la victime	1124
B. Droits des tiers	1125
1° Conjoint	1125
2° Créanciers	1125
a. Saisies individuelles	1126
b. Procédures collectives	1126
 TITRE 232. L'ÉTENDUE DE LA SATISFACTION	 1129
Chap. 2321. MONTANT DE L'ÉVALUATION DE LA RÉPARATION ET DÉTERMINATION DE LA QUOTITÉ	1130
Sect. 1. Principe de l'appréciation souveraine des juges du fond	1131
§ 1. Justification du montant de l'indemnité	1131
A. Libre appréciation	1131
B. Condamnation en monnaie étrangère ou en unité de compte	1132
C. Énonciation du chiffre retenu	1132
§ 2. Recherche des éléments composant le préjudice	1134
A. Rejet des barèmes	1135
B. Consultation des documents fiscaux	1136
Sect. 2. Principe de la réparation appropriée du préjudice	1137
§ 1. Réparation autonome : l'indemnisation ne doit pas dépendre de la gravité de la faute	1137

§ 2. Réparation appropriée, dite intégrale : l'indemnisation doit réparer tout le dommage, mais rien que le dommage	1138
A. Tout le dommage	1138
1° Solutions de principe	1138
2° Difficultés d'application	1140
a. Objet vétuste	1140
b. Dépréciation et immobilisation	1142
c. Frais funéraires	1143
d. Autres difficultés particulières	1143
B. Pas plus que le dommage	1147
Chap. 2322. MONTANT DE L'ÉVALUATION DE LA RÉPARATION ET RESPECT DE LA QUOTITÉ	1149
Sect. 1. Garanties contre l'insolvabilité du débiteur	1149
§ 1. Fonds de garantie	1149
A. Règles générales	1149
B. Dispositions particulières	1151
§ 2. Régime matrimonial de la communauté de biens	1151
§ 3. Autres garanties	1152
Sect. 2. Garanties contre le mauvais vouloir du débiteur	1154
§ 1. Exécution provisoire	1154
§ 2. Astreinte	1155
A. Domaine	1155
B. Formes	1157
Chap. 2323. MOMENT DE L'ÉVALUATION DE LA RÉPARATION ET FIXATION INITIALE	1159
Sect. 1. Principe	1159
§ 1. Au jour du jugement	1159
A. Évaluation définitive	1159
B. Indemnité provisionnelle	1160
§ 2. Conséquences	1161
Sect. 2. Exceptions	1162
Chap. 2324. MOMENT DE L'ÉVALUATION DE LA RÉPARATION ET VARIATIONS ULTÉRIEURES	1164
Sect. 1. En droit commun	1164
§ 1. Variations de la monnaie et indexation des rentes	1165
A. La jurisprudence	1165
B. La loi	1165
§ 2. Variations du préjudice et révision de la réparation	1166
A. Augmentation demandée par la victime	1166
1° Aggravation de l'état de la victime	1166
2° Accroissement des charges par la loi ou un règlement	1168
B. Diminution demandée par le responsable	1168
Sect. 2. Sécurité sociale	1169
§ 1. Revalorisation	1169
§ 2. Révision	1169
§ 3. Recours de la Sécurité sociale pour des prestations nouvelles	1169
Chap. 2325. GESTION CONTRACTUELLE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	1170
Sect. 1. Propos liminaires	1170
Sect. 2. Contrats relatifs à la responsabilité délictuelle	1170
PARTIE 3. LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE	1173
LIVRE 31. LES CONDITIONS DE LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE	1175
TITRE 311. L'EXISTENCE D'UN CONTRAT	1177
Chap. 3111. UN CONTRAT VALIDE	1178
Sect. 1. Propos préalables	1178
Sect. 2. Nullité absolue	1179
Sect. 3. Nullité relative	1179

Chap. 3112. CONTRAT ET PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE	1181
Sect. 1. Obligation précontractuelle d'information	1181
Sect. 2. Pourparlers	1185
§ 1. <i>Liberté des pourparlers</i>	1186
§ 2. <i>Liberté d'entrer en pourparlers</i>	1187
§ 3. <i>Liberté de conduire les pourparlers</i>	1188
§ 4. <i>Rupture fautive des pourparlers</i>	1189
§ 5. <i>Protection des informations confidentielles échangées entre les partenaires à la négociation</i>	1192
Sect. 3. Actes préparatoires ou provisoires	1193
§ 1. <i>Propos préalables</i>	1193
§ 2. <i>Offre et acceptation</i>	1194
A. <i>Offre</i>	1194
B. <i>Acceptation</i>	1198
§ 3. <i>Facture pro forma</i>	1201
§ 4. <i>Projet de contrat</i>	1201
§ 5. <i>Lettre d'intention, engagement d'honneur</i>	1202
§ 6. <i>Contrats unilatéraux</i>	1203
A. <i>Pacte de préférence</i>	1203
B. <i>Promesse unilatérale</i>	1206
C. <i>Autres avant-contrats unilatéraux</i>	1211
§ 7. <i>Contrats synallagmatiques</i>	1212
A. <i>Contrats constatant un accord incomplet</i>	1212
1° <i>Contrat de négociation</i>	1212
2° <i>Accord de principe</i>	1213
3° <i>Lettre d'intention et protocole d'accord</i>	1213
B. <i>Contrat déterminant la conclusion d'une série d'accords ultérieurs :</i> <i>contrat-cadre</i>	1214
C. <i>Contrat comportant un accord complet</i>	1215
D. <i>Autres hypothèses</i>	1219
Chap. 3113. CONTRAT ET PÉRIODE POST-CONTRACTUELLE	1221
Sect. 1. Responsabilité délictuelle de l'ancien cocontractant	1221
Sect. 2. Obligations post-contractuelles de l'ancien cocontractant	1222
§ 1. <i>Domaine de la clause de non-concurrence</i>	1222
§ 2. <i>Conditions de validité de la clause de non-concurrence</i>	1224
§ 3. <i>Régime de la clause de non-concurrence</i>	1229
§ 4. <i>Alternatives à la clause de non-concurrence</i>	1230
Chap. 3114. RELATIONS QUASI-CONTRACTUELLES	1232
Sect. 1. Notion de quasi-contrat	1233
Sect. 2. Gestion d'affaires	1233
§ 1. <i>Conditions de la gestion d'affaires</i>	1233
A. <i>Absence de gestion par le maître</i>	1234
B. <i>Gestion des affaires d'autrui</i>	1234
1° <i>Actes de gestion</i>	1234
2° <i>Caractères de la gestion des affaires d'autrui</i>	1235
a. <i>Opportunité de l'intervention du gérant</i>	1235
b. <i>Réalisation dans l'intérêt d'autrui</i>	1235
§ 2. <i>Effets de la gestion d'affaires</i>	1236
A. <i>Effets entre le gérant et le maître de l'affaire</i>	1236
B. <i>Effets à l'égard des tiers</i>	1237
§ 3. <i>Prescription de l'action</i>	1237
Sect. 3. Paiement de l'indu	1237
§ 1. <i>Conditions de la restitution de l'indu</i>	1238
A. <i>Un paiement</i>	1238
B. <i>Un paiement sans dette</i>	1238
1° <i>Indu objectif</i>	1238
2° <i>Indu subjectif</i>	1238
C. <i>Erreur du solvens</i>	1239

	§ 2. Action en répétition de l'indu	1239
	A. Parties à l'action	1239
	B. Délai de l'action	1240
	§ 3. Effets de l'action en répétition de l'indu	1240
Sect.	4. Enrichissement injustifié	1241
	§ 1. Conditions de l'enrichissement injustifié	1241
	A. Conditions matérielles	1241
	B. Conditions juridiques	1242
	1° Enrichissement sans justification	1242
	2° Justification de l'appauvrissement	1243
	3° Action subsidiaire	1243
	§ 2. Effets de l'enrichissement injustifié	1244
Chap.	3115. RELATIONS DE SERVICE GRATUIT	1245
Sect.	1. Contrat de transport à titre gratuit	1245
Sect.	2. Autres contrats de service à titre gratuit	1246
Chap.	3116. GROUPES DE CONTRATS	1247
Sect.	1. Notion de groupe de contrats	1248
Sect.	2. Nature des actions dans les groupes de contrats	1251
	§ 1. Action en paiement	1251
	§ 2. Action en responsabilité	1251
Sect.	3. Préconisations	1256
TITRE 312. L'INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE		1259
Chap.	3121. NOTION D'INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE	1260
Sect.	1. Imputabilité de l'inexécution d'une obligation contractuelle	1260
	§ 1. Défaillance contractuelle du fait des choses	1261
	§ 2. Défaillance contractuelle du fait d'autrui	1262
	A. Domaine	1262
	1° Hypothèses exclues	1263
	2° Hypothèses retenues	1263
	B. Fondement	1265
	C. Régime	1266
	1° Action contre le débiteur contractuel	1266
	2° Sort de l'auxiliaire ou du substitut	1267
Sect.	2. Intensité de l'inexécution d'une obligation contractuelle	1268
	§ 1. Distinction du dol et de l'inexécution contractuelle	1268
	A. Dol (ou faute intentionnelle)	1268
	B. Inexécution contractuelle	1271
	§ 2. Gradation des défaillances contractuelles	1273
	A. Propos préalables	1273
	B. Faute grave	1274
	1° Faute grave du salarié en général	1275
	2° Faute grave du VRP	1278
	3° Autres hypothèses	1278
	C. Faute inexcusable	1279
	1° Accidents du travail	1279
	2° Transport	1283
	D. Faute lourde	1284
	1° Applications légales	1284
	2° Applications jurisprudentielles	1288
	3° Notion	1289
	a. Une faute non intentionnelle	1289
	b. Une faute particulièrement grave	1289
	1) Gravité tenant à l'acte	1290
	2) Gravité tenant à l'auteur	1292
	4° Régime	1293

Chap. 3122. NOTION D'OBLIGATION CONTRACTUELLE	1295
Sect. 1. Obligation principale	1296
Sect. 2. Obligation accessoire	1296
§ 1. Obligations de sécurité	1296
A. Éléments de l'obligation de sécurité	1297
1° <i>Obligation accessoire à une obligation contractuelle principale...</i>	1297
2° <i>... Imposant de ne pas créer de danger pour la santé des personnes...</i>	1299
3° <i>... Au débiteur professionnel</i>	1300
B. Nature de l'obligation de sécurité	1300
1° <i>Évolution</i>	1300
2° <i>Son destin</i>	1302
§ 2. Obligations d'information, de renseignement, de mise en garde et de conseil	1304
A. Propos préalables	1304
B. Obligations de renseignement ou d'information	1306
1° <i>Principes</i>	1306
2° <i>Limites et extensions</i>	1307
C. Obligations de conseil et de mise en garde	1310
Chap. 3123. PREUVE DE L'INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE	1314
Sect. 1. Principe de la distinction entre les obligations de résultat et les obligations de moyens	1314
Sect. 2. Contenu de la distinction entre les obligations de résultat et les obligations de moyens	1315
§ 1. Obligation de moyens	1315
A. Définition	1315
B. Applications	1316
§ 2. Obligation de résultat	1318
A. Définition	1318
B. Applications	1319
Sect. 3. Valeur de la distinction	1321
§ 1. Intérêt théorique de la distinction : le contenu de la preuve	1322
A. Preuve de l'inexécution d'une obligation de moyens	1322
B. Preuve de l'inexécution d'une obligation de résultat	1323
§ 2. Inanité pratique de la distinction : l'artifice de son excessive relativité	1324
Sect. 4. Critère de la distinction	1326
§ 1. Propos liminaires	1326
§ 2. Exposé du véritable critère : l'absence ou la présence d'aléa	1327
A. Absence d'aléa : obligation de résultat	1327
B. Présence d'aléa : obligation de moyens	1328
C. Appréciation du véritable critère : l'absence ou la présence d'aléa	1328
§ 3. Contre-épreuve : rôle de la victime	1329
A. Exposé de la contre-épreuve : rôle de la victime	1329
B. Appréciation de la contre-épreuve : rôle de la victime	1330
Chap. 3124. OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS	1332
Sect. 1. Généralités	1333
Sect. 2. Constantes des obligations des professionnels	1345
§ 1. Obligation de renseignement ou d'information	1345
§ 2. Obligation de sécurité	1347
Sect. 3. Engagements spéciaux des professionnels	1348
§ 1. Présentation	1348
§ 2. Loyauté contractuelle	1357
A. Devoir de coopération	1357
B. Obligation d'exécuter le contrat	1359
C. Obligation de renseignement, d'information, d'explication ou de conseil	1359
D. Obligation de sécurité	1365
§ 3. Loyauté du cocontractant	1366
A. Vigilance	1373
B. Transparence	1374
C. Persévérance	1375
D. Fidélité	1375

	E. Respect des intérêts du partenaire	1379
	F. Faciliter l'exécution du contrat	1381
	G. Devoirs moraux	1382
	1° <i>Diverses qualités ou vertus</i>	1382
	2° <i>Cohérence</i>	1385
	§ 4. <i>Efficacité</i>	1390
Sect.	4. Variables des obligations des professionnels	1396
	§ 1. <i>Variables tenant au client</i>	1396
	A. Le cocontractant doit se renseigner	1397
	B. Le cocontractant a été renseigné	1399
	C. Le cocontractant se comporte comme s'il était renseigné	1401
	§ 2. <i>Variables tenant au professionnel</i>	1402
	A. Professionnel ne connaissant pas les besoins de son client	1402
	B. Professionnel ne pouvant pas connaître dans l'état de la technique	1403
	C. Influence d'une pluralité de professionnels	1404
	§ 3. <i>Variables tenant aux circonstances</i>	1406
Sect.	5. Inexécution d'une obligation contractuelle professionnelle et normes de référence	1408
	§ 1. <i>Défaillance professionnelle</i>	1408
	A. Méthode générale d'appréciation	1408
	B. Éléments indifférents	1409
	§ 2. <i>Distinction des obligations de moyens et de résultat</i>	1411
LIVRE	32. LES EFFETS DE LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE	1413
	TITRE 321. LES REMÈDES À LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE	1415
Chap.	3211. EXCEPTION D'INEXÉCUTION	1417
Sect.	1. Conditions d'application de l'exception d'inexécution	1417
	§ 1. <i>Domaine d'application de l'exception d'inexécution</i>	1417
	§ 2. <i>Conditions de l'exception d'inexécution</i>	1418
	A. Conditions d'application de l'exception pour inexécution avérée	1418
	B. Conditions d'application de l'exception pour inexécution à venir	1418
Sect.	2. Mise en œuvre de l'exception d'inexécution	1418
Sect.	3. Effets de l'exception d'inexécution	1419
Chap.	3212. EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE	1420
Sect.	1. Exécution forcée directe par les parties	1421
	§ 1. <i>Prérogatives du créancier</i>	1421
	A. Droit à l'exécution forcée en nature	1421
	1° <i>Droit de contraindre le débiteur à l'exécution de son obligation</i>	1421
	2° <i>Distinction entre exécution en nature et réparation en nature</i>	1421
	3° <i>Mise en œuvre du droit à l'exécution en nature</i>	1423
	B. Conditions de l'exécution forcée en nature	1426
	C. Mise en œuvre de l'exécution forcée en nature.	1426
	§ 2. <i>Prérogatives du débiteur</i>	1427
Sect.	2. Exécution forcée indirecte	1428
	§ 1. <i>Faculté de remplacement</i>	1428
	§ 2. <i>Destruction</i>	1429
Chap.	3213. EXÉCUTION PAR ÉQUIVALENT	1430
Sect.	1. De l'inexistence de la « responsabilité contractuelle »	1432
	§ 1. <i>État des lieux</i>	1432
	A. État actuel	1432
	B. Position du projet de réforme de la responsabilité civile	1433
	§ 2. <i>Domages et intérêts contractuels, mode d'exécution du contrat</i>	1434
	§ 3. <i>Parallèle avec la réparation en nature, appui de la thèse de l'exécution par équivalent</i>	1440
Sect.	2. Conséquences de l'inexistence de la « responsabilité contractuelle »	1443

Sect.	3. Conditions de l'exécution par équivalent	1447
	§ 1. <i>Mise en demeure</i>	1447
	A. <i>Domaine</i>	1447
	B. <i>Modalités</i>	1449
	§ 2. <i>Domage prévisible subi par le cocontractant</i>	1449
	A. <i>Domage prévisible</i>	1449
	1° <i>Limitation du dommage contractuel</i>	1449
	a. <i>Principe</i>	1449
	b. <i>Exception</i>	1451
	2° <i>Détermination du dommage prévisible</i>	1452
	a. <i>Méthode d'appréciation</i>	1452
	b. <i>Domaine de la prévisibilité</i>	1453
	B. <i>Domage subi par le cocontractant</i>	1454
	1° <i>Tiers à l'inexécution d'une obligation contractuelle</i>	1454
	a. <i>Tiers, victime de l'inexécution d'une obligation contractuelle</i>	1455
	b. <i>Tiers, complice de l'inexécution d'une obligation contractuelle</i>	1458
	2° <i>Ayant cause</i>	1460
	a. <i>Dualité d'actions</i>	1460
	1) <i>Action successorale</i>	1461
	2) <i>Action personnelle</i>	1463
	a) <i>Ayant cause à titre universel</i>	1463
	b) <i>Ayant cause à titre particulier</i>	1463
	b. <i>Indépendance des actions</i>	1464
	1) <i>Principe</i>	1464
	2) <i>Limite</i>	1464
Sect.	4. Effets de l'exécution par équivalent	1466
	§ 1. <i>Règle générale</i>	1466
	§ 2. <i>Question de la réintégration après licenciement</i>	1469
Sect.	5. Articulation de l'exécution par équivalent et de la responsabilité civile	1469
	§ 1. <i>Responsabilité délictuelle lorsque le dommage est extérieur au contrat</i>	1469
	A. <i>Exposé</i>	1469
	B. <i>Applications</i>	1470
	§ 2. <i>Règle de non-option entre les actions contractuelle et délictuelle</i>	1471
	A. <i>Principe de non-option</i>	1472
	B. <i>Justification du principe de non-option</i>	1474
	C. <i>Tempéraments au principe de non-option</i>	1475
	D. <i>Conséquence procédurale du principe de non-option</i>	1476
Chap. 3214.	RÉDUCTION DU PRIX	1479
Sect.	1. Conditions de la réduction du prix	1479
	§ 1. <i>Acceptation d'une exécution imparfaite</i>	1479
	§ 2. <i>Mise en demeure</i>	1480
Sect.	2. Mise en œuvre de la réduction du prix	1480
	§ 1. <i>Mise en œuvre unilatérale de la sanction</i>	1480
	§ 2. <i>Mise en œuvre différenciée</i>	1480
Chap. 3215.	RÉSOLUTION	1481
Sect.	1. Résolution judiciaire du contrat	1481
	§ 1. <i>Conditions de la résolution judiciaire</i>	1481
	A. <i>Un contrat</i>	1481
	B. <i>Une inexécution suffisamment grave du contrat</i>	1482
	§ 2. <i>Mise en œuvre de la résolution judiciaire</i>	1483
	A. <i>Exercice de l'action en résolution judiciaire</i>	1483
	B. <i>Pouvoirs du juge</i>	1484
	§ 3. <i>Effets de la résolution judiciaire</i>	1484
Sect.	2. Résolution unilatérale du contrat	1486
	§ 1. <i>Champ d'application de la résolution unilatérale</i>	1486
	§ 2. <i>Conditions de la résolution unilatérale</i>	1487
	§ 3. <i>Mise en œuvre de la résolution unilatérale</i>	1487
	§ 4. <i>Effets de la résolution unilatérale</i>	1487

TITRE 322. LA GESTION DE LA DÉFAILLANCE CONTRACTUELLE	1489
Chap. 3221. RÈGLES GÉNÉRALES	1490
Sect. 1. Effets des clauses	1490
Sect. 2. Formes des clauses	1490
Sect. 3. Interprétation	1491
Sect. 4. Clauses abusives	1492
§ 1. Clauses abusives dans les contrats de consommation	1493
§ 2. Clauses abusives dans les contrats d'adhésion	1501
Chap. 3222. CLAUSE ALLÉGEANT LES OBLIGATIONS	1503
Sect. 1. Principe	1503
Sect. 2. Limites	1504
Chap. 3223. CLAUSE AGGRAVANT LA RESPONSABILITÉ : L'OBLIGATION DE GARANTIE	1505
Sect. 1. Garanties légales	1505
Sect. 2. Garanties conventionnelles	1506
Sect. 3. Combinaison des garanties conventionnelles et légales	1509
Chap. 3224. CLAUSES SUPPRIMANT LA RESPONSABILITÉ	1510
Sect. 1. Validité de principe des clauses supprimant la responsabilité	1510
Sect. 2. Exceptions jurisprudentielles à la validité des clauses de non-responsabilité	1511
§ 1. Exposé	1511
A. Faute dolosive et fautes assimilées	1512
1° Dol, faute lourde et faute inexcusable	1512
2° Infractions pénales	1512
3° Fautes professionnelles	1512
B. Inexécution	1513
§ 2. Discussion	1513
Sect. 3. Exceptions légales à la validité des clauses de non-responsabilité	1514
§ 1. Contrat de transport	1514
§ 2. Autres contrats	1515
A. Ventes	1515
B. Contrat de travail	1516
C. Baux	1516
D. Pacs	1517
Chap. 3225. CLAUSE LIMITANT LA RESPONSABILITÉ	1518
Sect. 1. Limitations contractuelles de la responsabilité	1518
§ 1. Principes	1518
§ 2. Exceptions légales	1522
§ 3. Exception jurisprudentielle	1522
Sect. 2. Limitations légales de la responsabilité	1523
§ 1. Contrat de transport	1523
§ 2. Autres contrats	1528
Chap. 3226. CLAUSE PÉNALE	1529
Sect. 1. Principes généraux	1529
§ 1. Définition	1529
§ 2. Distinctions	1531
§ 3. Réglementation	1533
Sect. 2. Contrôle judiciaire	1534
§ 1. Principes du contrôle judiciaire	1534
§ 2. Régime du contrôle judiciaire	1535
Chap. 3227. CLAUSE RÉVOCATOIRE	1537
Sect. 1. Conditions des clauses révocatoires	1537
Sect. 2. Régime du contrôle judiciaire	1539

LIVRE	33. LES CONTRATS DANS LEUR DIVERSITÉ	1543
Sect.	unique Propos liminaires	1544
TITRE	331. LE CONTRAT D'ENTREPRISE	1555
Chap.	3311. RÉGIME GÉNÉRAL DU CONTRAT D'ENTREPRISE	1556
Sect.	1. Caractères	1556
§	1. <i>Présentation</i>	1556
§	2. <i>Distinctions</i>	1558
Sect.	2. Effets quant aux obligations de l'entrepreneur	1563
§	1. <i>Exécution de la prestation</i>	1563
§	2. <i>Régime de la défaillance contractuelle et des risques</i>	1565
Sect.	3. Effets quant aux obligations du client	1567
§	1. <i>Payer le prix</i>	1567
§	2. <i>Recevoir</i>	1570
§	3. <i>Sort des œuvres littéraires ou artistiques</i>	1570
Sect.	4. Extinction	1571
Chap.	3312. CONTRATS RELATIFS À LA CONSTRUCTION	1572
Sect.	1. Travaux de construction et travaux immobiliers	1573
§	1. <i>Réception</i>	1574
§	2. <i>Défaillance contractuelle de Droit commun</i>	1579
A.	Défaillance contractuelle relative à l'obligation de renseignement	1581
B.	Défaillance contractuelle relative à la conception, à l'exécution ou à la surveillance des travaux	1584
C.	Défaillance contractuelle quant à l'absence de conformité	1587
D.	Défaillance contractuelle quant aux dommages « intermédiaires »	1588
E.	Responsabilité du fait des produits défectueux	1589
§	3. <i>Garantie de parfait achèvement</i>	1589
A.	Garant	1589
B.	Objet de la garantie	1590
C.	Régime de la garantie	1592
§	4. <i>Garanties décennale et biennale</i>	1592
A.	Personnes bénéficiaires	1593
B.	Personnes « garantes »	1597
1°	Constructeurs	1597
2°	Personnes assimilées	1598
3°	Certains fabricants et fournisseurs	1598
4°	Répartition des responsabilités entre les divers intervenants	1600
C.	Dommages	1602
D.	Régime	1606
1°	Présomption de responsabilité	1607
2°	Durée de la responsabilité	1608
§	5. <i>Assurance construction</i>	1610
A.	Obligation d'assurance	1613
1°	Assujettis	1613
2°	Travaux de construction	1613
B.	Assurance de responsabilité	1615
1°	Étendue de la garantie	1615
2°	Mise en œuvre de la garantie	1618
C.	Assurance des dommages à l'ouvrage	1619
1°	Étendue de la garantie	1620
2°	Mise en œuvre de la garantie	1621
Sect.	2. Règles spéciales applicables à la sous-traitance	1624
§	1. <i>Généralités</i>	1625
A.	Typologie	1625
1°	D'un point de vue économique	1625
2°	D'un point de vue technique	1625
B.	Définition de la sous-traitance de marché	1626
C.	Distinction de la cotraitance	1628
§	2. <i>Conclusion du contrat</i>	1629

	§ 3. Exécution	1633
	A. Paiement	1633
	B. Responsabilité	1635
Sect.	3. Contrat de promotion immobilière	1639
Chap.	3313. CONTRATS DE CONSEIL ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES	1641
Sect.	1. Contrat d'organisation d'entreprise et de management	1642
Sect.	2. Contrat de contrôle et d'assistance technique	1643
Sect.	3. Contrat de renseignement	1646
	§ 1. À exécution instantanée	1646
	§ 2. À exécution successive	1648
Sect.	4. Contrat de conseil en recrutement et en gestion des ressources humaines	1648
Sect.	5. Contrat de mise à disposition d'intérimaires	1650
Sect.	6. Contrat de gardiennage et de surveillance	1650
Sect.	7. Contrat d'entretien, de nettoyage, de réparation et de maintenance	1652
	§ 1. Contrat d'entretien, de nettoyage, de réparation et de maintenance en général	1652
	§ 2. Contrat d'entretien, de réparation et de maintenance en particulier : le garagiste	1655
Sect.	8. Commissaire aux comptes	1656
	§ 1. Généralités	1657
	§ 2. Missions du commissaire aux comptes	1658
	§ 3. Responsabilité du commissaire aux comptes	1659
Sect.	9. Expert-comptable	1662
	§ 1. Généralités	1662
	§ 2. Fonctions de l'expert-comptable	1663
	§ 3. Défaillance de l'expert-comptable	1665
Chap.	3314. CONTRATS RELATIFS AUX TRANSPORTS ET AUX VOYAGES	1667
Sect.	1. Législation et caractères du contrat de transport	1668
	§ 1. Législation	1668
	§ 2. Nature du contrat de transport	1673
	§ 3. Distinction du transport des activités et des contrats voisins	1673
	A. Distinction du contrat de transport des contrats voisins	1673
	B. Distinction du contrat de transport des activités voisines	1675
Sect.	2. Transport de marchandises	1680
	§ 1. Droit commun (transports terrestres)	1681
	A. Parties au contrat	1681
	B. Formation et exécution du contrat	1682
	C. Responsabilité du transporteur	1686
	§ 2. Droit maritime	1689
	§ 3. Droit aérien	1692
Sect.	3. Transport de passagers	1693
	§ 1. Droit commun (transports terrestres)	1693
	A. Mise en œuvre du droit de la responsabilité	1693
	B. Causes exonératoires de responsabilité	1695
	C. Exercice de l'action en responsabilité	1697
	§ 2. Régimes spéciaux	1698
	A. Transport maritime	1698
	B. Transport aérien	1699
	C. Transports ferroviaires internationaux	1704
Sect.	4. Transport de bagages	1705
Sect.	5. Contrat d'organisation ou de « vente » de voyages	1707
	§ 1. Voyage à forfait	1709
	§ 2. Services de voyage hors forfait touristique	1714
	§ 3. Prestations de voyage liées	1714
Chap.	3315. CONTRATS NON MÉDICAUX RELATIFS À LA PERSONNE	1716
Sect.	1. Établissement thermal ou de bains	1717
Sect.	2. Hôtel, restaurant et discothèque	1717
	§ 1. Obligation de sécurité quant aux locaux	1717
	§ 2. Obligation de sécurité quant aux boissons et aliments servis	1719

Sect.	3. Établissements d'enseignement et d'accueil de personnes	1720
	§ 1. Enseignement intellectuel	1720
	§ 2. Accueil de personnes	1721
Sect.	4. Contrats d'assistance aux personnes en difficulté	1723
	§ 1. Analyse du contrat	1723
	A. Nature et qualification	1724
	B. Délimitation des risques pris en charge	1724
	§ 2. Obligations du bénéficiaire	1726
	§ 3. Obligations de l'assistant	1726
Chap.	3316. CONTRATS RELATIFS AUX ANIMAUX	1729
Sect.	unique Étude d'ensemble	1729
TITRE 332. LES CONTRATS DE MANDAT		1733
Chap.	3321. RÉGIME GÉNÉRAL DU CONTRAT DE MANDAT	1734
Sect.	1. Caractères du mandat	1738
	§ 1. Typologie des mandats	1738
	§ 2. Mandat et représentation : principe	1739
	§ 3. Mandat et représentation : conséquences	1741
	§ 4. Mandats conditionnels	1742
	A. Prête-nom	1742
	B. Déclaration de command	1743
	§ 5. Mandat incomplet : la commission	1744
Sect.	2. Formation du mandat	1744
	§ 1. Conditions du mandat véritable	1744
	A. Consentement et capacité	1744
	B. Contenu	1745
	C. Forme	1745
	D. Preuve	1746
	§ 2. Conditions du mandat apparent	1746
	A. Propos liminaires	1746
	B. Croyance légitime	1747
	1° Circonstances objectives	1749
	2° Circonstances subjectives	1749
Sect.	3. Effets du mandat entre les parties	1751
	§ 1. Mandat entre époux	1751
	§ 2. Obligations du mandataire envers le mandant	1751
	A. Exécution personnelle	1751
	1° Exécution normale	1752
	2° Exécution anormale	1753
	B. Exécution par un substitut	1755
	C. Défaillance contractuelle	1757
	1° Appréciation des défaillances dans le mandat à titre onéreux	1757
	2° Appréciation des défaillances dans le mandat à titre gratuit	1758
	3° Charge de la preuve	1758
	D. Reddition de compte	1759
	E. Suites de la reddition de compte	1760
	§ 3. Obligations du mandant envers le mandataire	1760
	A. Obligations du mandant envers le mandataire dans leur diversité	1760
	B. Obligations du mandant envers le mandataire quant au paiement de la rémunération	1761
Sect.	4. Effets du mandat à l'égard des tiers	1765
	§ 1. Relations du mandataire avec les tiers	1765
	A. Mandataire ayant agi dans les limites de ses pouvoirs	1766
	1° Engagements contractuels du mandataire ayant fait connaître sa qualité	1766
	2° Engagements contractuels du mandataire n'ayant pas fait connaître sa qualité	1767
	3° Engagements délictuels ou quasi délictuels du mandataire	1767
	4° Engagements délictuels ou quasi délictuels du tiers	1767
	B. Mandataire ayant dépassé les limites de ses pouvoirs	1767

	§ 2. Relations du mandant avec les tiers dans le mandat véritable	1768
	A. Mandataire ayant agi dans les limites de ses pouvoirs	1769
	B. Mandataire ayant dépassé ou détourné ses pouvoirs	1769
	1° Mandant refusant d'approuver les agissements du mandataire	1770
	2° Mandant ratifiant l'acte du mandataire	1771
	§ 3. Relations du mandant avec les tiers dans le mandat apparent	1771
Sect.	5. Extinction du mandat tenant à la volonté des parties	1772
	§ 1. Révocation par le mandant	1772
	A. Principes	1772
	B. Exceptions apparentes à la libre révocabilité	1774
	1° Apparente exception d'origine contractuelle : les clauses d'irrévocabilité	1774
	2° Apparente exception d'origine jurisprudentielle et légale : le mandat d'intérêt commun	1774
	§ 2. Renonciation par le mandataire	1776
Sect.	6. Extinction du mandat tenant à un événement survenant à l'une des parties	1777
	§ 1. Mort de l'une des parties	1777
	A. Mort du mandant	1777
	B. Mort du mandataire	1778
	§ 2. Changement dans l'état et la capacité des parties	1778
Chap.	3322. AGENTS D'AFFAIRES	1780
Sect.	1. Propos liminaires	1780
Sect.	2. Intermédiaires dans les assurances	1781
Sect.	3. Agence de presse	1787
Sect.	4. Agence de propriété industrielle	1788
Sect.	5. Agence de recouvrement de créances et d'affacturage	1789
Sect.	6. Agence immobilière	1790
Sect.	7. Agence de publicité et de communication	1797
Sect.	8. Agent des sûretés	1800
Chap.	3323. COMMISSIONNAIRES	1803
Sect.	1. Des commissionnaires en général	1803
Sect.	2. Commissionnaires de transport	1805
	§ 1. Défaillance du fait personnel	1806
	A. Pour les activités de commission	1807
	B. Pour les activités de transporteur	1808
	§ 2. Défaillance du fait d'autrui	1809
Sect.	3. Commissionnaires agréés	1810
Sect.	4. Sociétés de bourse	1810
Chap.	3324. OFFICIERS MINISTÉRIELS	1813
Sect.	1. Avoué près la cour d'appel	1813
Sect.	2. Huissier de justice	1813
Sect.	3. Notaire	1815
	§ 1. Propos liminaires	1816
	§ 2. Devoir de conseil; finalités	1820
	A. Efficacité technique	1821
	B. Efficacité pratique	1823
	§ 3. Régime de la responsabilité notariale	1826
Chap.	3325. AVOCAT	1832
Sect.	1. Propos liminaires	1833
Sect.	2. Mission d'assistance de son client	1837
Sect.	3. Mission de représentation de son client	1839
Sect.	4. Mission de conseil de son client	1841
Chap.	3326. AUXILIAIRES DE JUSTICE DANS LES PROCÉDURES COLLECTIVES	1849
Sect.	unique Étude d'ensemble	1849

Chap. 3327. AUTRES PROFESSIONS	1852
Sect. 1. Syndics de copropriété	1852
Sect. 2. Gérants de portefeuille et de patrimoine	1854
Sect. 3. Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	1857
Chap. 3328. DIRIGEANT D'ENTREPRISE	1862
Sect. 1. Responsabilité ordinaire	1864
§ 1. Pendant l'exercice des fonctions	1864
A. Responsabilité envers la société et les actionnaires	1864
B. Responsabilité envers les tiers	1866
§ 2. Après la cessation des fonctions	1868
Sect. 2. Responsabilité aggravée	1868
§ 1. Action pour insuffisance d'actif	1868
§ 2. Extension de la procédure	1873
§ 3. Faillite personnelle	1873
TITRE 333. LES CONTRATS BANCAIRES	1875
Chap. 3331. RESPONSABILITÉ DU BANQUIER ENVERS SES CLIENTS	1876
Sect. 1. Banquier mandataire	1877
§ 1. Obligation du banquier de se conformer aux ordres de son client	1878
A. Exécuter les ordres du client	1878
B. Ne pas s'ingérer dans les affaires du client	1881
§ 2. Obligation du banquier de vérifier la régularité des ordres	1884
Sect. 2. Banquier dispensateur de crédit	1886
Sect. 3. Banquier dépositaire	1894
Sect. 4. Banquier gardien de coffre-fort	1897
Chap. 3332. RESPONSABILITÉ DU BANQUIER ENVERS LES TIERS	1900
Sect. unique Étude d'ensemble	1900
TITRE 334. LES CONTRATS RELATIFS À L'INFORMATIQUE	1905
Chap. 3341. OBLIGATIONS COMMUNES	1906
Sect. unique Étude d'ensemble	1906
Chap. 3342. RÉALISATION DU CONTRAT D'INFORMATISATION	1909
Sect. 1. Fourniture de matériel	1909
Sect. 2. Fourniture d'un logiciel	1910
Sect. 3. Maîtrise d'œuvre d'un système	1914
Chap. 3343. SERVICES INFORMATIQUES	1917
Sect. 1. Maintenance	1917
Sect. 2. Sous-traitance	1919
Sect. 3. Audit	1919
Chap. 3344. UTILISATION D'UNE BASE DE DONNÉES	1921
Sect. unique Étude d'ensemble	1921
TITRE 335. LES CONTRATS DE LA DISTRIBUTION	1923
Chap. 3351. INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE	1924
Sect. 1. Agent commercial	1924
§ 1. Généralités	1924
§ 2. Obligations des parties	1928
A. Pouvoirs et obligations de l'agent	1928
B. Obligations de l'agent	1930
§ 3. Défaillance de l'agent	1932
Sect. 2. Gérant-mandataire	1933
Sect. 3. Courtier	1934

Chap. 3352. RÉSEAUX COMMERCIAUX	1940
Sect. 1. Aspects communs aux divers réseaux	1941
§ 1. <i>Réseaux et intérêt commun</i>	1941
§ 2. <i>Réseaux et internet</i>	1943
§ 3. <i>Réseaux et durée des contrats</i>	1945
§ 4. <i>Réseaux et tiers</i>	1946
A. <i>Inopposabilité du réseau de distribution aux tiers</i>	1947
B. <i>Protection du réseau dont la licéité est démontrée</i>	1947
1° <i>Droit de la concurrence et droit commun</i>	1947
2° <i>Droit des marques</i>	1949
§ 5. <i>Réseaux et rupture du contrat</i>	1951
A. <i>Le distributeur ne bénéficie d'aucun droit particulier</i>	1952
B. <i>Distributeur protégé selon le Droit commun</i>	1953
1° <i>Indemnité de brusque rupture</i>	1953
2° <i>Indemnité de rupture ou de non-renouvellement abusifs</i>	1953
§ 6. <i>Indivisibilité légale des contrats</i>	1955
§ 7. <i>Encadrement des clauses post-contractuelles</i>	1955
§ 8. <i>Réseaux et cession du contrat de distribution</i>	1956
Sect. 2. Distributeur sélectionné	1959
Sect. 3. Concessionnaire commercial exclusif	1963
§ 1. <i>Obligations du concédant</i>	1964
§ 2. <i>Obligations du concessionnaire</i>	1967
Sect. 4. Franchisé	1970
§ 1. <i>Variétés du franchisage</i>	1973
A. <i>Franchisage de distribution</i>	1974
B. <i>Franchisage de service</i>	1975
§ 2. <i>Obligations du franchiseur antérieures ou concomitantes au contrat</i>	1976
§ 3. <i>Obligations du franchiseur pendant la durée du contrat</i>	1977
§ 4. <i>Obligations du franchisé</i>	1978
A. <i>Obligations du franchisé pendant la durée du contrat</i>	1978
B. <i>Obligations post-contractuelles du franchisé</i>	1981
 TITRE 336. LE CONTRAT DE VENTE	 1985
Chap. 3361. QUALIFICATION DE VENTE	1989
Sect. 1. Transfert du droit de propriété d'un bien	1989
§ 1. <i>Transfert du Droit de propriété</i>	1989
A. <i>Éléments de distinction d'autres contrats</i>	1989
B. <i>Existence du droit transféré</i>	1991
§ 2. <i>Sur un bien</i>	1992
A. <i>Un bien aliénable</i>	1992
B. <i>Un bien déterminé</i>	1995
C. <i>Un bien existant ou « futur »</i>	1996
Sect. 2. Prix	1996
§ 1. <i>Un prix déterminé ou déterminable</i>	1997
A. <i>Principe</i>	1997
1° <i>La loi et son interprétation</i>	1997
2° <i>Des clauses particulières</i>	2000
B. <i>Difficultés d'application</i>	2002
§ 2. <i>Un prix réel et sérieux</i>	2004
A. <i>Prix réel</i>	2004
B. <i>Prix sérieux</i>	2005
§ 3. <i>Un prix non lésionnaire dans la vente d'immeuble</i>	2008
 Chap. 3362. FORMATION DE LA VENTE	 2011
Sect. 1. Conditions de fond	2011
§ 1. <i>Un consentement éclairé</i>	2011
§ 2. <i>Un consentement réfléchi</i>	2013

	§ 3. <i>Un consentement libre</i>	2016
	A. Principe	2016
	B. Exceptions	2018
Sect.	2. Conditions de forme	2018
Chap. 3363.	EFFETS DE LA VENTE	2020
Sect.	1. Double effet translatif	2021
	§ 1. <i>Transfert du droit de propriété</i>	2021
	A. Entre les parties	2021
	1° <i>Régime légal</i>	2021
	2° <i>Aménagements conventionnels</i>	2022
	B. Transfert du droit de propriété envers les tiers : son opposabilité	2026
	§ 2. <i>Transfert des risques</i>	2027
Sect.	2. Obligations du vendeur : la délivrance	2029
	§ 1. <i>Acte de délivrance</i>	2030
	§ 2. <i>Objet de la délivrance</i>	2033
	A. Une chose conforme	2033
	B. Avec ses accessoires	2035
	C. Violation de la conformité	2038
	§ 3. <i>Moyens d'action du créancier</i>	2042
	A. Action en exécution	2044
	B. Action en résolution	2046
	1° <i>Résolution amiable</i>	2046
	2° <i>Résolution judiciaire</i>	2046
	3° <i>Résolution unilatérale</i>	2049
	C. Action en indemnisation	2053
Sect.	3. Obligations du vendeur : les garanties	2055
	§ 1. <i>Garantie contre l'éviction</i>	2056
	A. Garantie du fait personnel	2056
	B. Garantie du fait des tiers	2057
	§ 2. <i>Garantie contre les vices cachés</i>	2060
	A. Conditions de la garantie contre les vices cachés	2064
	1° <i>Un vice</i>	2064
	2° <i>Un vice qui est caché</i>	2067
	a. <i>Notion</i>	2067
	b. <i>Mode d'appréciation</i>	2068
	3° <i>Un vice caché invoqué dans un délai de deux ans</i>	2070
	B. Effets de la garantie contre les vices cachés	2073
	1° <i>Clauses de non-garantie ou limitatives de garantie</i>	2073
	2° <i>Effets de la garantie contre les vices entre les parties</i>	2076
	3° <i>Effets de la garantie contre les vices à l'égard des acquéreurs successifs</i>	2082
	§ 3. <i>Garantie de conformité au consommateur</i>	2085
	A. <i>Notion de garantie de conformité</i>	2087
	B. <i>Remèdes au défaut de conformité</i>	2089
Sect.	4. Responsabilité délictuelle du vendeur envers les tiers	2091
Sect.	5. Garanties commerciales ou conventionnelles	2094
	§ 1. <i>Modalités des garanties commerciales ou conventionnelles</i>	2095
	A. <i>Nature et conditions de la garantie</i>	2095
	B. <i>Mise en œuvre de la garantie</i>	2096
	§ 2. <i>Combinaison des garanties commerciales ou conventionnelles et légales</i>	2097
Sect.	6. Obligations de l'acheteur	2099
	§ 1. <i>Obligations légales</i>	2099
	A. <i>Obligation de payer le prix</i>	2099
	B. <i>Obligation de retirer la chose</i>	2099
	§ 2. <i>Obligations conventionnelles</i>	2100
	TITRE 337. LE CONTRAT DE BAIL	2101
Chap. 3371.	CARACTÈRES DU BAIL	2103
Sect.	1. Généralités	2103
Sect.	2. Typologie	2106

Sect.	3. Objet du bail	2108
Sect.	4. Durée et expiration du bail	2111
Chap.	3372. OBLIGATIONS DU BAILLEUR	2114
Sect.	1. Obligation de délivrance	2114
Sect.	2. Obligation d'entretien	2117
Sect.	3. Obligation de jouissance paisible	2119
	§ 1. Garantie contre l'éviction	2120
	§ 2. Garantie contre les vices cachés	2122
Sect.	4. Obligation de sécurité	2123
Chap.	3373. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE	2125
Sect.	1. Payer	2125
Sect.	2. Utiliser	2126
Sect.	3. Conserver	2128
Sect.	4. Restituer	2131
Sect.	5. Obligations accessoires	2132
	TITRE 338. LE CONTRAT DE PRÊT (Y COMPRIS LE CRÉDIT-BAIL)	2133
Chap.	3381. NOTION DE PRÊT	2134
Sect.	1. Généralités	2134
Sect.	2. Qualification	2136
Chap.	3382. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR	2140
Sect.	1. Un droit d'usage	2140
Sect.	2. Une obligation de restitution	2140
Chap.	3383. RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR LA CHOSE PRÊTÉE	2143
Sect. unique	Étude d'ensemble	2143
Chap.	3384. CRÉDIT-BAIL	2144
Sect. unique	Étude d'ensemble	2144
	TITRE 339. LE CONTRAT DE DÉPÔT	2149
Chap.	3391. RÉGIME GÉNÉRAL DU DÉPÔT	2150
Sect.	1. Caractères	2150
Sect.	2. Obligations des parties	2154
	§ 1. Obligation de garde	2154
	§ 2. Obligation de restitution	2156
Sect.	3. Application au contrat de garage	2157
Chap.	3392. RÉGIME SPÉCIAL DU DÉPÔT HÔTELIER	2160
Sect.	1. Obligation de garde	2160
Sect.	2. Responsabilité du fait des tiers	2162
Sect.	3. Indemnisation	2162
Chap.	3393. RÉGIME SPÉCIAL DU DÉPÔT HOSPITALIER	2164
Sect.	1. Objets déposés	2164
Sect.	2. Objets non déposés	2165
PARTIE	4. LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	2167
LIVRE	41. L'ACTION	2169
	TITRE 411. LES PARTIES À L'ACTION	2171
Chap.	4111. DEMANDEUR À L'ACTION	2172
Sect.	1. La victime ou son représentant	2172

Sect.	2. Créancier de la victime	2173
	§ 1. Débiteur in bonis	2173
	§ 2. Débiteur faisant l'objet d'une procédure collective	2173
Sect.	3. Cessionnaire	2174
Chap. 4112.	DÉFENDEUR À L'ACTION	2176
Sect.	1. Auteur unique du dommage	2176
	§ 1. Auteur du dommage, personne capable	2176
	§ 2. Auteur du dommage, incapable ou soumis à une procédure collective	2176
Sect.	2. Pluralité d'auteurs	2178
	§ 1. En matière contractuelle	2178
	A. Principe	2178
	B. Exceptions	2178
	1° En raison de la volonté des parties	2178
	2° En dehors de la volonté des parties	2178
	§ 2. En matière de délits ou quasi-délits	2180
TITRE 412.	LES RÈGLES DE COMPÉTENCE APPLICABLES À L'ACTION DE LA VICTIME	2181
Chap. 4121.	COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION EN DROIT INTERNE	2183
Sect.	1. Propos liminaires	2183
Sect.	2. Tribunal judiciaire	2184
Sect.	3. Tribunal de commerce	2187
Sect.	4. Autres juridictions de l'ordre judiciaire	2189
Chap. 4122.	COMPÉTENCE TERRITORIALE EN DROIT INTERNE	2191
Sect.	1. Options de compétence	2191
	§ 1. Options tenant à la situation du défendeur	2191
	§ 2. Option en raison de la nature du litige	2191
	A. En matière délictuelle	2192
	B. En matière contractuelle	2193
	C. Autres hypothèses	2193
Sect.	2. Compétences impératives	2194
	§ 1. En matière réelle immobilière	2194
	§ 2. Brevet	2195
Sect.	3. Compétences particulières	2196
	§ 1. Protection des parties faibles	2196
	§ 2. Procédures d'insolvabilité	2196
	§ 3. Florilège	2197
Sect.	4. Clause attributive de juridiction ou d'élection de for	2198
Chap. 4123.	COMPÉTENCES EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE	2199
Sect.	1. Règlement dit de Bruxelles I bis	2199
	§ 1. Propos liminaires	2200
	§ 2. Compétences complémentaires	2203
	A. Le for européen du contrat	2203
	B. Le for européen du délit	2206
	C. Autres options de compétence	2209
	D. Règles de compétence dérivée	2209
	§ 3. Compétences dérogatoires	2211
	§ 4. Compétences exclusives	2212
	§ 5. Prorogation de compétence	2213
	§ 6. Relations avec les autres normes internationales	2215
Sect.	2. Procédures simplifiées à force exécutoire européenne	2216
Sect.	3. Procédures d'insolvabilité	2217
Sect.	4. Autres sources	2220
Sect.	5. Droit commun de la compétence internationale	2222

TITRE 413. LA LOI APPLICABLE À L'ACTION DE LA VICTIME	2227
Chap. 4131. CONFLITS DE LOIS DANS L'ESPACE	2228
Sect. 1. En matière extracontractuelle	2228
§ 1. <i>Droit international privé de source interne</i>	2229
§ 2. <i>Droit international privé de source européenne et internationale</i>	2232
A. Règlement du 11 juillet 2007 sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (« Rome II »)	2232
B. Droit conventionnel	2234
Sect. 2. En matière contractuelle	2235
§ 1. <i>Solutions antérieures à la convention de Rome</i>	2235
§ 2. <i>Solutions résultant de la convention de Rome</i>	2236
§ 3. <i>Solutions du règlement n° 593/2008 du 17 juin 2008 (« Rome I »)</i>	2238
§ 4. <i>Solutions particulières</i>	2240
Chap. 4132. CONFLITS DE LOIS DANS LE TEMPS	2242
Sect. 1. En matière extracontractuelle	2242
Sect. 2. En matière contractuelle	2242
TITRE 414. LA PRESCRIPTION DES ACTIONS	2245
Chap. 4141. PRESCRIPTION : PRINCIPES	2247
Sect. 1. Prescriptions ordinaires	2247
§ 1. <i>Loi applicable à la prescription</i>	2247
§ 2. <i>Office du juge et rôle des parties</i>	2248
§ 3. <i>Délai de prescription de droit commun</i>	2249
§ 4. <i>Articulation entre les règles de prescription de l'action civile et celles de l'action publique</i> ..	2252
§ 5. <i>Point de départ du délai de prescription</i>	2253
§ 6. <i>Interruption et suspension du délai de prescription</i>	2257
A. Interruption	2257
B. Suspension	2261
§ 7. <i>Délai butoir</i>	2265
§ 8. <i>Effets de la prescription</i>	2266
Sect. 2. Spécificité des « courtes prescriptions »	2267
Chap. 4142. PRESCRIPTIONS ABRÉGÉES	2269
Sect. 1. Prescriptions quadriennales	2269
Sect. 2. Prescriptions triennales	2270
§ 1. <i>Enseignant</i>	2270
§ 2. <i>Contrefaçon</i>	2271
§ 3. <i>Sociétés commerciales</i>	2272
§ 4. <i>Navire nucléaire</i>	2273
§ 5. <i>Installation nucléaire</i>	2273
§ 6. <i>Transport ferroviaire international de passagers</i>	2273
§ 7. <i>Douanes</i>	2273
§ 8. <i>Autres actions se prescrivant par trois ans</i>	2274
Sect. 3. Prescriptions biennales	2274
§ 1. <i>Vente mobilière</i>	2274
§ 2. <i>Transports</i>	2275
§ 3. <i>Contentieux maritime</i>	2276
§ 4. <i>Assurances</i>	2276
§ 5. <i>Crédit à la consommation</i>	2276
§ 6. <i>Professions judiciaires</i>	2277
§ 7. <i>Domaines divers</i>	2278
Sect. 4. Prescriptions annales	2280
§ 1. <i>Transports</i>	2280
§ 2. <i>Construction</i>	2282
§ 3. <i>Instruments de paiement</i>	2282
§ 4. <i>Autres prescriptions</i>	2283
Sect. 5. Prescriptions semestrielles	2284
Sect. 6. Prescriptions trimestrielles	2284

Sect.	7. Prescription mensuelle	2286
Sect.	8. « Bref délai »	2287
Sect.	9. Prescriptions complexes	2287
Chap.	4143. PRESCRIPTIONS ALLONGÉES	2289
Sect.	1. Prescriptions trentenaires	2289
Sect.	2. Prescription vicennale	2290
Sect.	3. Prescriptions décennales	2290
TITRE	415. LA PREUVE	2293
Chap.	4151. CHARGE DE LA PREUVE	2294
Sect.	1. Propos liminaires	2294
Sect.	2. Différence de régime	2295
Sect.	3. Atténuation de la différence	2296
Chap.	4152. MODES DE PREUVE	2298
Sect.	1. Propos liminaires	2298
Sect.	2. Preuve de la faute ou du fait de la chose	2299
§	1. Principes	2299
A.	Liberté des preuves	2299
1°	Matière délictuelle	2299
2°	Communication des actes issus des procédures pénales	2302
B.	Production forcée des preuves en justice	2302
§	2. Exceptions	2303
Sect.	3. Preuve du dommage	2304
TITRE	416. LES VOIES TRANSACTIONNELLE ET PARTICIPATIVE	2305
Chap.	4161. TRANSACTION	2306
Sect.	1. Principes de la transaction	2306
Sect.	2. Régime de la transaction	2309
§	1. Transaction, équivalent juridictionnel	2309
§	2. Transaction, contrat spécial	2310
A.	Modification pour erreur sur l'objet	2311
1°	Erreur de la victime	2311
2°	Erreur du responsable	2312
B.	Intangibilité de la transaction forfaitaire	2312
Chap.	4162. MODES AMIABLES DE RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS (MARD)	2313
Sect.	1. Dispositions communes	2314
Sect.	2. Conciliation et médiation judiciaires	2316
Sect.	3. Conciliation et médiation conventionnelles	2317
Sect.	4. Règlements des litiges de consommation	2317
Sect.	5. Procédure participative	2318
TITRE	417. L'ARBITRAGE	2321
Chap.	4171. PRINCIPES GÉNÉRAUX	2322
Sect.	1. Compromis	2323
Sect.	2. Clause compromissoire	2323
Chap.	4172. ARBITRAGE INTERNATIONAL	2325
Sect.	unique Étude d'ensemble	2325
PARTIE	5. L'INDEMNISATION PAR UN TIERS	2329
LIVRE	51. L'ASSURANCE	2331
TITRE	511. L'ASSURANCE DE LA VICTIME	2333
Chap.	5111. ASSURANCE DE CHOSES	2334
Sect.	1. Existence de la garantie	2335
§	1. Déclaration des risques	2335

§ 2. Garantie en cours d'efficacité	2341
A. Étendue de la garantie	2341
1° Transcription du risque	2341
a. L'expression de la liberté contractuelle	2341
b. Le jeu des extensions de garantie	2344
2° Exclusions	2346
a. Exclusions légales	2346
b. Exclusions conventionnelles	2347
3° Durée de la garantie	2350
B. Contrat en cours d'exécution	2351
1° Lien contractuel rompu	2351
a. Écoulement du temps	2352
b. Inexécution des engagements	2353
c. Survenance d'un événement	2355
2° Lien contractuel transmis	2355
Sect. 2. Mise en œuvre de la garantie	2357
§ 1. Réalisation du sinistre	2358
A. Rôle de l'assuré	2358
1° Déclaration du sinistre	2358
2° Prescription de l'action	2360
B. Rôle de l'assureur	2364
1° Évaluation de la prestation	2364
a. Application du principe indemnitaire	2364
b. Limitations de garantie	2368
2° Exécution de la prestation	2369
§ 2. Recours subrogatoire	2372
A. Domaine du recours	2372
B. Conditions du recours	2374
C. Portée du recours	2376
Chap. 5112. GARANTIE DES ACCIDENTS	2377
Sect. 1. Délimitation de la garantie	2377
§ 1. Dommage corporel	2380
§ 2. Dommage corporel accidentel	2381
A. Notion d'accident	2381
1° Caractères de l'accident	2382
2° Preuve de l'accident	2384
B. Exclusions de garantie	2385
Sect. 2. Mise en œuvre de la garantie	2386
§ 1. Diversité des prestations	2387
§ 2. Caractère des prestations	2388
TITRE 512. L'ASSURANCE DU RESPONSABLE	2391
Chap. 5121. DÉLIMITATION DE LA GARANTIE	2392
Sect. 1. Transcription du risque	2392
§ 1. Responsabilité liée à une activité	2392
§ 2. Dommages garantis	2395
Sect. 2. Exclusions de garantie	2395
Sect. 3. Durée de la garantie	2398
Chap. 5122. MISE EN ŒUVRE DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2403
Sect. 1. Responsabilité de l'assuré	2403
§ 1. Volonté et établissement de la responsabilité	2403
§ 2. Établissement de la responsabilité en justice	2405
Sect. 2. Engagement de l'assureur	2408
§ 1. Paiement entre les mains de l'assuré	2408
§ 2. Action directe de la victime	2409

LIVRE	52. LE RECOURS DES TIERS PAYEURS	2413
	TITRE 521. LES DROITS DE LA VICTIME	2415
Sect. unique	Étude d'ensemble	2415
	TITRE 522. LES MODALITÉS DU RECOURS DES TIERS PAYEURS	2419
Chap. 5221.	TITULAIRES DU RECOURS	2421
Sect. unique	Étude d'ensemble	2421
Chap. 5222.	OBJET DU RECOURS	2422
Sect. 1.	Prestations payées	2422
Sect. 2.	Prestations à payer	2424
Chap. 5223.	ASSIETTE DU RECOURS	2426
Sect. 1.	Limite quant au montant des prestations	2426
Sect. 2.	Limite quant à la nature des prestations	2428
Chap. 5224.	EXERCICE DU RECOURS	2434
Sect. 1.	Défendeur à l'action	2434
Sect. 2.	Concours de tiers payeurs	2435
Sect. 3.	Articulation entre l'action de la victime et le recours des tiers payeurs	2435
Chap. 5225.	QUESTION DES ACTIONS PROPRES	2437
Sect. unique	Étude d'ensemble	2437
PARTIE	6. LES RÉGIMES SPÉCIAUX D'INDEMNISATION	2439
LIVRE	61. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS ET D'ACTES DE TERRORISME	2445
	TITRE 611. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS	2447
Chap. 6111.	CONDITIONS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS	2449
Sect. 1.	Conditions d'indemnisation relatives au préjudice	2449
§ 1.	Source du préjudice	2449
§ 2.	Nature du préjudice	2452
Sect. 2.	Conditions d'indemnisation relatives à la victime	2454
Chap. 6112.	PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS	2456
Sect. 1.	Demande d'indemnisation	2456
§ 1.	Détermination de la commission compétente	2456
§ 2.	Saisine de la commission compétente	2457
§ 3.	Instruction	2458
Sect. 2.	Offre d'indemnisation – Dénouement de la procédure	2458
§ 1.	Préparation de la décision	2458
§ 2.	Contenu de la décision de rejet	2459
§ 3.	Contenu de la décision d'indemnisation	2459
§ 4.	Règles communes	2462
§ 5.	Recours	2463
	TITRE 612. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME	2465
Chap. 6121.	CONDITIONS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME	2466
Sect. 1.	Fait générateur	2466
Sect. 2.	Domages réparables	2467
Chap. 6122.	PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME	2468
Sect. 1.	Demande d'indemnisation	2468
Sect. 2.	Offre d'indemnisation	2469
Sect. 3.	Juge compétent	2470

LIVRE	62. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS LIÉS AUX MOYENS DE TRANSPORT	2471
	TITRE 621. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	2473
Sect.	unique Introduction	2474
Chap.	6211. CONDITIONS DU DROIT À RÉPARATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	2476
Sect.	1. Un accident de la circulation	2477
§	<i>1. Hypothèse générale</i>	2477
	A. Notion d'accident	2477
	B. Notion de circulation	2478
§	<i>2. Hypothèses particulières</i>	2482
	A. Accident de la circulation et véhicules administratifs	2482
	B. Accident de la circulation et accident du travail	2482
	C. Accident de la circulation et entraide agricole	2483
Sect.	2. Un véhicule terrestre à moteur	2484
§	<i>1. Véhicules visés</i>	2484
§	<i>2. Véhicules exclus</i>	2486
Sect.	3. Une implication du véhicule dans l'accident	2488
§	<i>1. Notion</i>	2489
	A. Explication	2489
	B. Applications	2490
	1° Véhicule étant entré en contact avec la victime	2490
	2° Véhicule n'étant pas entré en contact avec la victime	2492
§	<i>2. Preuve</i>	2493
Chap.	6212. CONDITIONS DU DROIT À RÉPARATION DES CONDUCTEURS VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	2498
Sect.	1. Notion de conducteur	2498
Sect.	2. Droits des conducteurs victimes	2502
§	<i>1. En présence d'une faute du conducteur victime</i>	2503
	A. Quant aux dommages visés	2503
	B. Quant à la faute du conducteur	2503
§	<i>2. En l'absence de faute du conducteur victime</i>	2509
Chap.	6213. CONDITIONS DU DROIT À RÉPARATION DES NON CONDUCTEURS VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	2511
Sect.	1. Notion de victime non conducteur	2511
Sect.	2. Sort des victimes directes	2512
§	<i>1. Dommages aux biens</i>	2512
	A. Définition	2512
	B. Réparation	2513
§	<i>2. Atteinte à la personne</i>	2513
	A. Principe du droit à réparation garantie	2514
	B. Limites du droit à réparation garantie	2514
	1° Faute inexcusable de la victime	2514
	a. Notion générale	2514
	b. Éléments constitutifs	2515
	1) Élément objectif	2515
	2) Éléments subjectifs	2517
	c. Condition supplémentaire	2518
	d. Limite	2519
	2° Faute intentionnelle de la victime	2519
Sect.	3. Sort des victimes par « ricochet »	2520
Chap.	6214. RÉALISATION DU DROIT À RÉPARATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	2522
Sect.	1. Préalable : l'assurance obligatoire des véhicules terrestres à moteur	2522
§	<i>1. Obligation d'assurance et existence de la garantie</i>	2523
	A. Exécution de l'obligation d'assurance	2523
	B. Adoption d'un bon comportement	2524

	§ 2. Étendue de la garantie	2525
	A. Délimitation positive de la garantie	2525
	B. Exclusions de garantie	2527
	§ 3. Au-delà de la seule obligation légale	2528
Sect.	2. Procédure ordinaire : le règlement amiable de l'indemnisation	2530
	§ 1. Étape obligatoire : l'offre d'indemnité	2530
	A. Qui ?	2530
	B. Comment ?	2532
	C. Quand ?	2533
	§ 2. Issue facultative : la transaction entre l'assureur et la victime	2538
	A. Conclusion	2538
	B. Exécution	2539
	1° Règle générale	2539
	2° Hypothèses particulières	2539
Sect.	3. Procédures subsidiaires	2540
	§ 1. Action en justice	2540
	A. Au stade de l'obligation à la dette : l'action de la victime contre l'auteur de l'accident	2540
	1° Intervention des tiers-payeurs	2540
	2° Régime des intérêts moratoires	2541
	B. Au stade de la contribution à la dette : les recours entre coauteurs	2541
	1° Hypothèse simple : coauteurs tenus en vertu de la loi	2541
	2° Hypothèses complexes	2543
	a. Recours entre coauteurs tenus à des titres différents	2543
	b. Recours contre les garants pour autrui	2545
	3° Limite générale : la question des recours contre les héritiers ou les proches de la victime	2546
	§ 2. Intervention du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages	2547
	TITRE 622. L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES APPAREILS AÉRIENS	2549
Chap.	6221. RESPONSABILITÉ DU FAIT DES AÉRONEFS	2550
Sect.	1. Responsable	2550
Sect.	2. Circonstances	2551
	§ 1. Cause du dommage	2551
	§ 2. Nature du dommage	2551
	A. Tous les dommages en surface	2551
	B. Mais pas les dommages causés par un aéronef en évolution à un autre aéronef en évolution	2552
Chap.	6222. RESPONSABILITÉ DU FAIT DES TÉLÉPHÉRIQUES	2554
Sect.	unique Étude d'ensemble	2554
	TITRE 623. L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE TRANSPORT DE MATIÈRES POLLUANTES OU DANGEREUSES	2557
Chap.	6231. PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES POLLUTIONS MARINES RÉSULTANT DES FUITES OU DES REJETS D'HYDROCARBURES	2558
Sect.	1. Prévention	2559
	§ 1. Mesures préventives à l'échelle internationale	2559
	§ 2. Mesures préventives au sein de l'Union européenne	2559
Sect.	2. Réparation	2561
	§ 1. Hydrocarbures transportés	2561
	§ 2. Hydrocarbures de soute	2563
Chap.	6232. INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE TRANSPORT DE MATIÈRES NUCLÉAIRES	2565
Sect.	1. Transport de matières nucléaires en général	2565
Sect.	2. Dispositions propres au transport maritime de matières nucléaires	2565

LIVRE	63. L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE PRODUITS	2567
	TITRE 631. L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE PRODUITS DÉFECTUEUX	2569
Chap.	6311. PRÉSENTATION	2570
Sect.	1. Renforcement de la protection des consommateurs	2571
Sect.	2. Les trois caractères de cette responsabilité	2574
Chap.	6312. DOMAINE DE LA RESPONSABILITÉ	2576
Sect.	1. Quant aux produits	2576
	§ 1. <i>Notion de produit</i>	2576
	A. Définition	2576
	B. Extension	2577
	§ 2. <i>Mise en circulation du produit</i>	2579
	A. Dessaisissement volontaire	2580
	B. Dessaisissement unique	2581
Sect.	2. Quant aux personnes	2582
	§ 1. <i>Responsables</i>	2582
	A. Producteur	2582
	B. Fournisseurs professionnels	2584
	§ 2. <i>Victimes</i>	2585
Chap.	6313. RÉGIME DE LA RESPONSABILITÉ	2587
Sect.	1. Conditions de la responsabilité	2587
	§ 1. <i>Un défaut du produit</i>	2587
	A. Élément objectif	2588
	B. Élément subjectif	2588
	§ 2. <i>Un dommage</i>	2590
	§ 3. <i>Un lien de causalité entre le défaut et le dommage</i>	2591
Sect.	2. Évitement de la responsabilité	2595
	§ 1. <i>Causes d'exonération</i>	2595
	A. Causes spécifiques d'exonération	2595
	B. Causes d'exonération du Droit commun	2598
	1° <i>Faute de la victime</i>	2598
	2° <i>Fait du tiers</i>	2598
	3° <i>Cas fortuit</i>	2599
	§ 2. <i>Clauses d'exonération</i>	2599
	§ 3. <i>Délais « d'exonération »</i>	2600
	A. Prescription de l'action	2600
	B. Extinction de la responsabilité	2600
	§ 4. <i>Compétence territoriale</i>	2601
	TITRE 632. L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE	2603
Chap.	6321. INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE	2604
Sect.	1. Jurisprudence	2604
Sect.	2. Législation	2606
Sect.	3. Fonds d'indemnisation	2608
LIVRE	64. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS MÉDICAUX	2613
	TITRE 641. LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE MÉDICALE	2615
Sect.	preliminaire <i>Activité médicale</i>	2615
Chap.	6411. OBLIGATION DE MOYENS DU MÉDECIN	2622
Sect.	1. Principes	2622
	§ 1. <i>Exposé</i>	2622
	§ 2. <i>Inconvénients et conséquences</i>	2629
Sect.	2. Application du principe	2632
Sect.	3. Refonte de la responsabilité médicale	2639

Chap. 6412. OBLIGATION EXCEPTIONNELLE DE RÉSULTAT DU MÉDECIN	2643
Sect. 1. Chose utilisée par le médecin	2643
Sect. 2. Injection, analyse, appareil de prothèse, expérimentations et certains examens	2645
Sect. 3. Vente de médicaments (et de produits de soins non thérapeutiques)	2648
Chap. 6413. ÉQUIPE MÉDICALE OU CHIRURGICALE	2655
Sect. 1. Chirurgien	2656
Sect. 2. Anesthésiste-réanimateur	2657
Chap. 6414. ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE SOINS	2659
Sect. 1. Établissement privé de soins : aspects communs	2660
Sect. 2. Établissement privé de soins ordinaires	2662
Sect. 3. Établissement privé de soins psychiatriques	2663
TITRE 642. L'INDEMNISATION DE L'ALÉA THÉRAPEUTIQUE ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES	2665
Chap. 6421. PROPOS PRÉLIMINAIRES	2666
Sect. 1. Régime général d'indemnisation des victimes d'aléas thérapeutiques	2667
Sect. 2. Critères de la mise en œuvre de la solidarité nationale	2669
Sect. 3. Nombre réduit d'accidents médicaux pris en compte par la solidarité nationale	2671
Chap. 6422. ACTEURS DE L'INDEMNISATION DE L'ALÉA THÉRAPEUTIQUE ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES	2673
Sect. 1. Assurance privée	2673
§ 1. Obligation de s'assurer	2673
§ 2. Obligation d'assurer	2675
Sect. 2. Commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CCIAM)	2676
Sect. 3. Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam)	2677
Chap. 6423. PROCÉDURE D'INDEMNISATION DE L'ALÉA THÉRAPEUTIQUE ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES	2678
Sect. 1. Procédure d'indemnisation	2678
Sect. 2. Offre d'indemnisation	2679
TITRE 643. L'INDEMNISATION DES VICTIMES CONTAMINÉES PAR LE SIDA OU L'HÉPATITE C À LA SUITE D'UNE TRANSFUSION SANGUINE	2683
Chap. 6431. DOMAINE DE L'INDEMNISATION DES VICTIMES CONTAMINÉES PAR LE SIDA OU L'HÉPATITE C À LA SUITE D'UNE TRANSFUSION SANGUINE	2685
Sect. 1. Champ d'application	2686
Sect. 2. Indemnisation par l'Oniam	2689
Sect. 3. Articulation du droit commun de la responsabilité et du régime spécial d'indemnisation	2689
Chap. 6432. DROIT À INDEMNISATION DES VICTIMES CONTAMINÉES PAR LE SIDA OU L'HÉPATITE C À LA SUITE D'UNE TRANSFUSION SANGUINE	2693
Sect. 1. Préjudices réparables	2693
§ 1. Nature du préjudice	2693
§ 2. Source du préjudice	2695
Sect. 2. Victimes indemnisées	2696
Chap. 6433. PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES VICTIMES CONTAMINÉES PAR LE SIDA OU L'HÉPATITE C À LA SUITE D'UNE TRANSFUSION SANGUINE	2697
Sect. 1. Déroulement de la procédure	2697
§ 1. Présentation de la demande d'indemnisation	2697
§ 2. Instruction de la demande d'indemnisation	2698
§ 3. Offre d'indemnisation	2698

Sect.	2. Dénouement de la procédure	2699
§ 1.	<i>Issue positive de la procédure amiable</i>	2699
	A. Effets de l'acceptation de l'offre	2699
	B. Règlement de l'indemnité	2699
	C. Effets de l'indemnisation	2699
§ 2.	<i>Issue négative de la procédure amiable</i>	2700
	A. Causes de l'échec	2700
	B. Conséquences de l'échec	2700
	1° <i>Action des victimes de préjudices résultant de la contamination par le VIH contre l'office</i>	2700
	2° <i>Actions des victimes de préjudices résultant de la contamination par le VHC contre l'office</i>	2702
LIVRE	65. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS NUCLÉAIRES	2703
TITRE	651. L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE	2705
Chap.	6511. INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES	2706
Sect.	1. Sources	2707
Sect.	2. Responsabilité de « plein droit » de l'exploitant	2707
Sect.	3. Réparation limitée du préjudice	2708
Chap.	6512. INDEMNISATION DES DOMMAGES DE L'EXPLOITATION DES NAVIRES NUCLÉAIRES	2710
Sect.	1. Régime de responsabilité	2710
Sect.	2. Action en responsabilité	2711
Chap.	6513. INDEMNISATION DES VICTIMES D'IRRADIATION AU COURS DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS	2712
Sect.	1. Conditions de l'indemnisation	2712
Sect.	2. Procédure d'indemnisation	2712
LIVRE	66. L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS MINIERS	2715
TITRE	661. LA PRÉVENTION ET LA RÉPARATION DES DOMMAGES MINIERS	2717
Chap.	6611. INDEMNISATION DES DOMMAGES MINIERS	2718
Sect.	1. Indemnisation des dommages miniers en général	2718
Sect.	2. Indemnisation des dommages causés aux logements	2719
LIVRE	67. L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES	2721
TITRE	671. LA PRÉVENTION ET LA RÉPARATION DU DOMMAGE TECHNOLOGIQUE	2723
Chap.	6711. PRÉVENTION ET RÉPARATION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	2724
Sect.	1. Prévention	2725
Sect.	2. Réparation	2725
LIVRE	68. LA PRÉVENTION ET LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE PUR	2727
TITRE	681. LA PRÉVENTION ET LA RÉPARATION DU DOMMAGE ÉCOLOGIQUE PUR	2729
Chap.	6811. LA PRÉVENTION ET LA RÉPARATION DES PRÉJUDICES À L'ENVIRONNEMENT	2730
Sect.	1. Prévention et réparation du préjudice environnemental en droit de la responsabilité civile	2732
Sect.	2. Prévention et réparation des pollutions en droit administratif	2735
Sect.	3. Articulation entre les régimes civils et administratifs de prévention et de réparation du préjudice écologique pur	2737

LIVRE 69. L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE GIBIER	2739
TITRE 691. L'INDEMNISATION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE	2741
Chap. 6911. GRAND GIBIER	2742
Sect. unique Procédure d'indemnisation	2743
Chap. 6912. PETIT GIBIER	2746
Sect. unique Étude d'ensemble	2746
PRINCIPAUX ARRÊTS CITÉS RELEVÉS DANS LA COLLECTION DES « GRANDS ARRÊTS » ET DANS LES RAPPORTS ANNUELS DE LA COUR DE CASSATION	2749
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	2765
INDEX THÉMATIQUE ALPHABÉTIQUE	2769